



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

20468-F

Distr. LIMITEE

PPD.259(SPEC.)

7 décembre 1993

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

Première réunion sous-régionale de suivi
du Programme sous-régional de la
deuxième DDIA pour l'Afrique de l'est
et australe*

Addis Abeba (Ethiopie), 16-19 décembre 1993



**MISE EN OEUVRE DU
PROGRAMME SOUS-REGIONAL
DE LA DEUXIEME DDIA POUR
L'AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE****

Document établi par
le Secrétariat de l'ONUDI***

* Cette réunion est organisée conjointement par l'ONUDI et la CEA, en coopération avec le Gouvernement éthiopien.

** Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*** Traduction d'un original n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

ii/ - iii -
Table des matières

	Page
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I LA SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS LA SOUS-REGION	5
I. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	5
II. PRINCIPAUX PROBLEMES ET OBSTACLES	9
III. PERSPECTIVES	11
3.1 Base de ressources	11
3.2 Arrangements de collaboration industrielle	12
3.3 Le climat industriel	13
CHAPITRE II POLITIQUES, STRATEGIES ET PRIORITES EN MATIERE D'INDUSTRIALISATION DE LA SOUS-REGION	15
I. POLITIQUES EN MATIERE D'INDUSTRIALISATION	15
II. STRATEGIES D'INDUSTRIALISATION	16
III. SECTEURS PRIORITAIRES	17
CHAPITRE III PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE	19
CHAPITRE IV RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ADAPTATION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE	23
I. PRINCIPES	23
II. ORIENTATIONS NOUVELLES DU PROGRAMME	24
CHAPITRE V STRATEGIES PROPOSEES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	37
I. SUBDIVISION EN PHASES SUCCESSIVES	37
II. PLAN DE REALISATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	39
2.1 Conditions pour la mise en oeuvre du programme	39
2.2 Rôle des principaux acteurs de la réalisation du programme	40
III. MODALITES DE LA MISE EN OEUVRE	43
3.1 Modalités de recherche et de formulation de projets	44
3.2 Modalités d'exécution	45
3.3 Modalités de financement	45
IV. COORDINATION	46
4.1 Coordination entre les programmes nationaux et les programmes sous-régionaux	46
4.2 Coordination entre les organisations intergouvernementales	46
4.3 Coordination et suivi au niveau international	46
CHAPITRE VI DESCRIPTION DE LA PHASE D'URGENCE	47
ANNEXES	51

INTRODUCTION

1. Le désir de renforcer la coopération économique régionale et sous-régionale entre pays africains en vue de mettre en valeur et d'utiliser les ressources humaines et naturelles de continent permettant d'assurer un développement économique et social autonome et autosuffisant a été souligné dans les diverses déclarations et résolutions adoptés depuis la fondation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963 et, très particulièrement, dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos (1980) où a été réaffirmé l'engagement de créer une Communauté économique africaine d'ici à l'an 2000.

2. Des mesures concrètes ont déjà été prises pour traduire en acte ces déclarations et résolutions. En Afrique de l'est et en Afrique australe, diverses organisations sous-régionales ont été mises en place pour faciliter la coopération et l'intégration économiques régionales. On peut citer notamment la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe (ZEP), la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADC) et la Commission de l'océan indien (COI)^{1/}. Ces organisations ont pu élaborer des politiques et stratégies de développement industriel et définir des priorités sectorielles correspondant aux bases de ressources et au besoins des sous-régions respectives.

3. La Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA), qui a pour objectif de promouvoir un programme d'industrialisation intégré vise essentiellement à renforcer la coopération et l'intégration économiques aux niveaux régional et sous-régional afin de faciliter un développement économique et social autonome et autosuffisant. Divers programmes de coopération industriels ont été élaboré en ce domaine pour la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe dans le cadre de la DDIA.

4. La deuxième DDIA a comme cadre juridique la résolution 2 (IX) de la neuvième Réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie (Harare, Zimbabwe, 29 - 31 mai 1989), la résolution 47/117 de l'Assemblée générale des Nations Unies (22 décembre 1992) et la résolution GC.3/10 de la Conférence générale de l'ONUDI (Vienne, Autriche, 20 - 24 novembre 1989) qui ont proclamé la période 1991 - 2000 (devenue maintenant 1993 - 2002) deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Réaffirmant les principes de la première DDIA, qui doivent inspirer la lutte pour la réalisation du programme de développement économique et social autonome et autosuffisant défini dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, les objectifs principaux de la DDIA ont été étendus pour couvrir les domaines ci-après:

- Promotion et consolidation des investissements existants par la régénération des entreprises en difficultés et la revitalisation du secteur des entreprises publiques;
- Développement des actifs existants et promotion des nouveaux investissements, surtout dans les secteurs des industries motrices/stratégiques, en tenant compte des richesses naturelles du pays, des marchés, des capacités financières et de la viabilité, en se fondant sur des pratiques commerciales et des considérations socio-économiques saines;

^{1/} On trouvera dans l'annexe 1 ci-joint la liste des membres des diverses organisations sous-régionales.

- Création et développement de tous les types de compétences nécessaires pour un développement industriel intégré;
- Mise en place d'une infrastructure matérielle d'appui appropriée;
- Amélioration de la qualité et de la diversité de l'infrastructure institutionnelle;
- Attention particulière accordée aux besoins des pays les moins avancés;
- Renforcement et extension des programmes de coopération régionale et sous-régionale.

5. Les objectifs fondamentaux de la DDIA tels qu'il sont été énumérés au début, ont été considéré comme étant d'actualité aussi pour la Deuxième Décennie:

- Utilisation de l'industrialisation comme moyen de parvenir à l'autonomie et à l'autosuffisance;
- Réduction de la dépendance traditionnelle à l'égard de moyens provenant de pays extérieurs au continent;
- Promotion des moteurs internes de croissance;
- Stimulation et utilisation accrue des facteurs de production internes;
- Promotion et création d'industries motrices/stratégiques en Afrique;
- Développement - sur le plan humain comme sur celui des institutions et de l'infrastructures - des capacités indispensables dans les domaines suivants: conception et exécution des projets, négociation, mobilisation de ressources financières, services d'appui, esprit d'entreprise et gestion des affaires;
- Promotion de la coopération régionale et sous-régionale en tant que moyen pratique pour élargir le marché, mettre en place des projets multi-nationaux, jouer un rôle moteur et renforcer l'interdépendance de l'infrastructure matérielle et humaine.

6. Le lancement de la deuxième DDIA a coïncidé avec une période de mutation profonde et d'évolution politique dans le monde entier. Ces changements ont donné une dimension nouvelle à la stratégie de développement de l'Afrique. Les responsables africains ont parfaitement conscience des défis que comporte cette situation nouvelle. Ils ont notamment décidé de reconnaître le rôle primordial joué par le secteur privé dans la transformation structurelle des économies africaines. A cet égard, l'Article 4 (3b, e) et l'Article 100 (j) du Traité établissant le Marché commun pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe et la résolution 2 (XI) de la onzième Réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie ont donné le ton des politiques et des stratégies à élaborer pour l'industrialisation de la sous-région.

7. Article 4, "Tâches particuliers" du Traité établissant le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe

"3b. Créer un environnement favorable pour la participation du secteur privé au développement économique et à la coopération au sein du marché commun;

3e. Créer un climat porteur stable et sûr pour les investissements."

8. Résolution 2 (XI) de la onzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie:

.... "Consciente de la nécessité d'assurer la pleine participation de tous les agents responsables de la production, des services et de la distribution à la Décennie pour en attirer le succès;

.... Consciente que le développement du secteur privé, l'entreprises africaines, la petite industrie et l'adoption de politiques de développement du secteur privé sont cruciaux pour l'industrialisation, l'intégration et la croissance économique générale de l'Afrique;

Sachant le rôle de l'économie de marché dans le développement de l'entreprise privée africaine:

1. Appelle les pays africains à adopter des mesures concrètes pour créer de façon durable un climat favorable propre à encourager le développement du secteur privé et l'entreprise africaine et notamment promouvoir le rôle des femmes dans le développement industriel de l'Afrique;
2. Appelle en outre les Gouvernements africains à fournir un plein appui matériel, technique, financier et institutionnel à la création des petites et moyennes industries comme moyen de jeter le fondement de l'industrialisation en Afrique;
3. Lance un appel à la Banque africaine de développement (BAD) et aux autres institutions financières et bancaires sous-régionales et régionales pour qu'elles fournissent des ressources financières accrues au secteur privé africain, en particulier, aux chefs d'entreprises industrielles africaines;
4. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur général de l'ONUDI d'apporter un soutien accru aux pays africains pour le développement de leur secteur privé."

9. Le but du présent document est de faciliter la révision du programme sous-régional pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe dans le cadre de la deuxième DDIA. Il s'inspire des divers rapports sur le programme intégré de promotion industrielle (ID/WG.477/3/Rev.1(SPEC.), PPD.183(SPEC.)) ainsi que sur les rapports finals des réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la DDIA. Le document s'inspire également des divers rapports et résolutions des organes sous-régionaux de la ZEP, de la SADC et de la COI qui concrétisent les buts et objectifs de chaque organisation et tiennent dûment compte de l'évolution de la situation dans la sous-région.

10. Le document s'articule autours des cinq grand chapitres ci-après:

a) CHAPITRE I: LA SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS LA SOUS-REGION

Ce chapitre traite des caractéristiques, des problèmes, des difficultés et des perspectives du secteur manufacturier dans la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe. Les questions de la base industrielle, des arrangements de collaboration industrielle et du climat industriel de la sous-région sont également examinées.

b) CHAPITRE II: POLITIQUES, STRATEGIES ET PRIORITES DES POLITIQUES EN MATIERE D'INDUSTRIALISATION DE LA SOUS-REGION

Ce chapitre traite des politiques déclarées d'industrialisation ainsi que des stratégies adoptées et des secteurs prioritaires définis.

c) CHAPITRE III: PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE

Les questions traitées dans ce chapitre concernent la mise en oeuvre du programme de la DDIA et, en particulier, du programme sous-régional de la deuxième DDIA tel qu'il a été défini dans les programmes révisé adopté lors des diverses réunions des organes directeurs sous-régionaux.

d) CHAPITRE IV: RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ADAPTATION DU PROGRAMME

On examine dans ce chapitre les principes et les orientations nouvelles dont il convient de tenir compte pour la mise en oeuvre du programme sous-régional. Trois niveaux d'activités prioritaires et les phases de mise en oeuvre correspondantes sont également proposés.

e) CHAPITRE V: STRATEGIES PROPOSEES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Dans ce chapitre, sont examinées en détail les diverses phases de mise en oeuvre ainsi que les conditions à respecter pour assurer leur succès, de même que le rôle de l'Etat, du secteur privé, de l'ONUUDI et des autres organisations internationales. Il y est également question des modalités de recherche et de formulation de projets, du financement, de l'exécution et de la coordination.

f) CHAPITRE VI: DESCRIPTION DE LA PHASE D'URGENCE

Ce chapitre traite d'une manière plus détaillée des divers éléments de la phase d'urgence (phase 1).

C H A P I T R E I

LA SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS LA SOUS-REGION

I. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

11. Les pays de la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe sont classés presque tous dans la catégorie des pays à faible revenu. Beaucoup d'entre eux figurent en outre parmi les pays les moins avancés du monde. Selon la classification de la Banque mondiale, seule le Botswana et Maurice relèvent de la catégorie des pays à revenu moyen supérieur et à revenu moyen inférieur, respectivement.

12. Avec une moyenne d'environ 11.7 pour cent du PIB (1990), la contribution du secteur manufacturier de la sous-région est modeste. En fait, elle atteint à peine 20 pour cent dans près de 70 pour cent des pays (tableau 1). Ces pourcentages sont légèrement plus élevées au Zimbabwe (26.4 pour cent), à Maurice (23.2 pour cent) et au Swaziland (22.7 pour cent), ce qui indique que le secteur manufacturier dans la sous-région est encore à un stade très rudimentaire.

13. C'est l'industrie légère qui domine le secteur manufacturier de la sous-région. Les branches de loin les plus importantes sont les produits alimentaires, les boissons et le tabac (comptant de plus de 50 pour cent de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans la grande majorité des pays) suivies par les textiles, les vêtements et les articles en cuir qui comptent pour moins de 20 pour cent de la VAM dans la majorité des pays. Ensemble, ces deux branches représentent plus de 65 pour cent de la VAM totale.

14. Sur les 35 pour cent de VAM restant, 10 pour cent environ reviennent aux produits chimiques, au pétrole, au caoutchouc et aux matières plastiques, alors que les articles en métaux, les machines et le matériel représentent environ 8.8 pour cent. Le bois et les articles en bois, le papier et les articles en papier y compris l'imprimerie et l'édition, les produits minéraux non-métalliques, les métaux de base et les autres produits manufacturiers comptent pour environ 15 pour cent de la VAM totale de la sous-région.

TABLEAU 1: CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SECTEUR MANUFACTURIER DE LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE

Part en pourcentage de la valeur ajoutée manufacturière par branche industrielle

Pays	Population '000/1990	PIB 1990 (Prix constant 1980)	Part du secteur manufacturier dans le PIB (%)	Produits aliment., boissons et tabac	Textiles et articles en cuir	Bois et articles en bois	Papier et articles en papier	Produits chimiques et pétrole	Minéraux non-métalliques	Métaux de base	Métaux travaillés Machines/Equipement	Divers
Angola	10.011	9.473	7.8									
Botswana	1.325	2.421	55.8									
Burundi	5.470	1.385	9.4									
Comores	475	174	4.0	77.5	9.3	0.2	1.2	5.2	3.2	-	3.5	-
Djibouti	427	338	4.5	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Erythrée	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ethiopie	51.183	4.907	11.2	52.0	19.0	1.8	4.6	16.4	2.7	1.7	1.9	-
Kenya	24.365	10.844	11.1	40.8	10.4	3.3	6.7	17.0	3.1	1.0	16.1	1.5
Lesotho	1.771	558	12.9	69.3	12.6	2.7	3.5	3.9	1.7	3.9	-	2.2
Madagascar	11.200	3.494	16.0	39.0	36.0	-	-	7.0	-	-	3.0	14.0
Malawi	8.504	2.008	13.6	52.7	15.2	3.9	6.0	12.9	2.3	-	6.8	0.3
Maurice	1.074	1.774	23.4	30.1	49.6	1.1	2.7	4.8	2.0	-	6.5	3.0
Mozambique	15.784	2.308	15.1	53.3	13.0	6.8	3.3	10.7	2.3	1.9	8.1	-
Namibie	1.400	2.156	6.0	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ouganda	17.358	3.430	4.4	20.9	28.7	-	-	-	0.4	-	-	-
Ruanda	7.113	1.359	16.0	65.4	2.4	3.7	2.1	5.1	12.1	-	9.0	-
Seychelles	65	187	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Soudan	25.191	8.817	8.9	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Swaziland	789	836	22.7	58.8	2.2	5.1	12.0	9.6	3.5	-	8.5	0.2
Tanzanie	27.300	6.426	4.8	33.5	19.4	3.1	7.2	15.6	1.3	3.7	16.0	0.5
Zambie	8.122	4.409	50.0	41.6	15.3	2.3	4.9	9.7	6.6	0.8	18.5	0.3
Zimbabwe	9.809	7.704	26.4	35.8	13.9	2.5	6.0	12.4	4.0	8.4	15.6	0.6

Source: - ONUDI, Vers un Programme de développement industriel intégré pour les pays de la ZEP, Projet V.2.1, avril 1990
 - ONUDI, Note d'information sur les pays, novembre 1993
 - La Banque mondiale, Rapport sur le développement mondial, 1993
 - ONUDI, Industrie et développement dans le monde, Rapport 1992/1993.

ND - Non disponible.

15. Le tableau suivant énumère les diverses branches en fonction de leurs part en pourcentage de la VAM.

Tableau 2

Part de la VAM et rang, par branche industrielle

<u>Branche industrielle</u>	<u>Pourcentage moyen de la VAM</u>	<u>Rang</u>
Produits alimentaires, boissons et tabac	48.9	1
Articles textiles, vêtements et cuir	17.2	2
Produits chimiques, pétrole, caoutchouc et matières plastiques	10.0	3
Articles en métaux et machines et équipements	8.8	4
Papier et articles en papier	4.0	5
Produits en métaux de base	3.1	6
Produits de minéraux non-métalliques	3.0	7
Bois et articles en bois	3.0	7
Autres produits manufacturiers	2.0	8
<hr/>		
TOTAL	100.0	

16. La première place revient aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac dans presque tous les pays de la sous-région, à l'exception de Maurice et de l'Ouganda où ils arrivent en seconde place. La branche des textiles et des vêtements occupe une solide première place à Maurice avec 49.6 pour cent de la VAM, alors qu'il se classe très loin derrière dans la grande majorité des pays de la sous-région. Les articles en métaux et les machines et l'équipement occupent une place honnête au Zambie (18.5 pour cent), au Zimbabwe (18.5 pour cent), au Kenya (16.1 pour cent) et en Tanzanie (16.0 pour cent). C'est au Kenya (17.0 pour cent), en Tanzanie (15.6 pour cent), au Malawi (12.9 pour cent), au Zimbabwe (12.4 pour cent) et au Mozambique (10.7 pour cent) que les produits chimiques, le pétrole, le caoutchouc et les articles en plastique apportent la contribution la plus importante. Jusqu'à une date récente, cette branche a été également importante en Ethiopie (16.4 pour cent). Cette situation a cependant changé depuis l'indépendance de l'Erythrée qui possède maintenant la raffinerie de pétrole d'Assab.

17. Au cours des dernières années, l'industrie manufacturière de la sous-région ne s'est pas développée de manière vigoureuse, comme le montre la croissance modeste de la valeur ajoutée au cours des dix dernières années. Alors que celle-ci s'établissait à 18.2 pour cent pour les Seychelles et à moins 14.7 pour cent pour la Namibie, le chiffre moyen de la sous-région dans son ensemble s'élevait seulement à 3.4 pour cent en 1980. La plupart des pays de la sous-région ont enregistré une croissance négative ou proche de zéro de la VAM en 1995 avec une moyenne de 0.78 pour cent. La situation s'est améliorée sensiblement en 1990 où la VAM été positive dans tous les pays de la sous-région, à l'exception du Ruanda qui a enregistré une croissance négative de 4.5 pour cent. Dans l'ensemble, la VAM a augmenté de 3.5 pour cent pour la sous-région en 1990. Bien que cette amélioration soit notable par rapport aux taux de croissance de 1985, elle est très inférieure (un tiers seulement) à l'objectif de 9.0 pour cent fixé pour la première DDIA.

Tableau 3

Croissance de la part de la VAM (en pourcentage)

<u>Pays</u>	<u>Année</u>		
	<u>1980</u>	<u>1985</u>	<u>1990</u>
Angola	ND*	ND*	ND*
Botswana	1.44	1.47	4.28
Burundi	1.41	3.50	3.31
Comores	5.78	3.52	3.88
Djibouti	2.98	0.49	5.10
Erythrée	-	-	-
Ethiopie	0.59	0.24	1.45
Kenya	0.68	0.21	2.49
Lesotho	16.00	5.05	9.98
Madagascar	0.15	-0.34	0.22
Malawi	1.25	-0.07	0.21
Maurice	-0.22	1.59	4.32
Mozambique	3.25	-11.98	4.40
Namibie	-14.65	-3.54	5.91
Ouganda	6.10	-9.80	13.45
Ruanda	12.30	6.96	-4.00
Seychelles	18.21	8.44	5.81
Somalia	9.17	7.55	0.00
Soudan	-7.69	4.53	1.46
Swaziland	11.70	-1.28	7.70
Tanzanie	1.39	-1.00	0.99
Zambie	0.17	0.52	0.59
Zimbabwe	1.81	1.35	2.04

Source: ONUDI, Industrie et développement dans le monde, Rapport 1992/1993

* ND - Non disponible

18. Un regard plus attentif sur la structure de la VAM (tableau 4) montre qu'elle a compté en moyenne pour seulement 30 pour cent environ du produit brut pendant la période 1980-1990, ce qui révèle un lien interne faible. La part de la valeur ajoutée dans la valeur brute de la production a été la plus faible au Kenya, au Malawi, en Tanzanie et à Maurice avec 12.9 pour cent, 24.1 pour cent, 24.3 pour cent et 27.5 pour cent en 1990, respectivement. C'est au Burundi que le rapport entre la valeur brute de la production et la valeur ajoutée a été la plus élevée (62.2 pour cent) alors que l'Ethiopie, le Zimbabwe, Madagascar et la Zambie ont enregistré un taux supérieur à 40 pour cent.

II. PRINCIPAUX PROBLEMES ET OBSTACLES

19. C'est au début des années 60 que les pays de la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe ont commencé à s'industrialiser, essentiellement dans le but de remplacer les importations et cette stratégie s'est poursuivie tout au long des années 80 pendant lesquelles le secteur public a joué le rôle essentiel.

20. La stratégie suivie en matière de remplacement des importations et l'importance donnée au secteur industriel public sont à l'origine des problèmes posés par l'industrialisation au niveau sous-régional car il n'ont pas permis de créer des liens internes forts ni d'encourager l'esprit d'entreprises dans les pays concernés lorsque celui-ci n'était pas délibérément découragé. Si la situation rendait inévitable le rôle dominant de l'Etat dans le processus d'industrialisation, en particulier en l'absence d'un secteur privé organisé au cours de la période qui a suivi l'indépendance, les résultats des entreprises industrielles publiques ont été si désastreux que les objectifs d'industrialisation fondamentaux qu'elles étaient censées promouvoir n'ont pu être atteints.

Tableau 4

Part de la valeur ajoutée dans la valeur brute de la production
(en millions de dollars des E.U.)

	1980			1985			1990		
	VBP	VA	%	VBP	VA	%	VBP	VA	%
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	149	41	27.5	166	48	28.9	439	148	33.7
Burundi	95	56	58.9	127	78	61.4	143	89	62.2
Comores	ND	5	-	ND	6	-	ND	8	-
Djibouti	ND	34	-	ND	36	-	ND	43	-
Erythrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	1.016	459	45.2	1.375	577	42.5	1.721	830	48.2
Kenya	3.744	755	20.2	4.368	671	15.4	7.452	961	12.9
Lesotho	ND	24	-	ND	42	-	ND	77	-
Madagascar	569	221	38.8	328	132	40.2	329	134	40.7
Malawi	340	123	36.2	330	90	27.3	552	133	24.1
Maurice	633	136	21.5	729	172	23.6	1.796	494	27.5
Mozambique	ND	759	-	ND	334	-	ND	434	-
Namibie	ND	79	-	ND	83	-	ND	92	-
Ouganda	ND	109	-	ND	110	-	ND	200	-
Ruanda	ND	184	-	ND	210	-	ND	242	-
Seychelles	ND	12	-	ND	13	-	ND	20	-
Somalie	ND	131	-	ND	109	-	ND	145	-
Soudan	ND	717	-	ND	926	-	ND	1.069	-
Swaziland	ND	119	-	ND	138	-	ND	199	-
Tanzanie	1.266	361	28.5	1.145	278	24.3	428	104	24.3
Zambie	1.671	780	46.7	1.378	575	41.8	2.761	1.074	38.9
Zimbabwe	3.579	1.480	41.3	3.020	1.278	42.3	4.948	2.324	47.0
Total:	13.062	4.521	34.6	12.966	3.899	30.1	20.569	6.491	31.6

Source:

ONUDI, Industrie et développement dans le monde, Rapport 1992/1993.

21. Le secteur manufacturier a également souffert des chocs économiques qui ont ébranlé le monde et qui ont privé la sous-région des devises étrangères dont elle avait grand besoin tout en élevant les factures d'importation des matières premières et des moyens de production, ainsi que des pièces détachées, des machines et du matériel. Cette situation a à la fois empêché de tirer la meilleure partie de capacités existantes qui fonctionnaient à moins de 50 pour cent dans la majorité des pays de la sous-région, ainsi que des possibilités de réinvestir, car la plupart des entreprises travaillaient à perte.

22. Les principaux problèmes et obstacles auxquels se heurte le secteur manufacturier peuvent se résumer comme suit:

- Liens structurels internes faibles, se qui entraîne une forte intensité d'importations;
- Politiques industrielles inappropriées de la part de l'Etat;
- Outillage et machines vieux et obsolètes;
- Esprit d'entreprise faible au niveau local;
- Entreprises industrielles inefficaces dans le secteur public;
- Marché national étroit;
- Faible base en matière de recherche-développement ainsi que de science et technique;
- Faible base de ressources humaines.

23. Les problèmes intersectoriels relatifs à l'appui institutionnel, au financement, aux transports et aux communications, à l'information technologique et industrielle sont également des obstacles au fonctionnement et à la croissance de l'industrie. Il faut également tenir compte de problèmes d'ordre mondial comme la croissance de l'endettement, la vulnérabilité et la sensibilité à l'environnement financier international.

III. PERSPECTIVES

3.1 Base de ressources

24. La sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe est dotée d'un potentiel de ressources humaines et de ressources naturelles énorme - un atout fondamental pour un développement économique et social autonome et autosuffisant. On estime la population de la sous-région à environ 240 millions d'habitants (1990), ce qui constituerait l'un des marchés les plus importants des pays en développement avec un PIB combiné de 120 milliards de dollars des E.U. (en dollars courants).

25. La sous-région est également dotée d'un réseau de fleuves et de bassins lacustres favorable à l'exploitation commune de l'énergie hydroélectrique, des transports par eau, de l'irrigation et du développement des pêcheries. Moins de dix pour cent des terres qui pourraient être irriguées sont cultivées et moins de cinq pour cent des ressources en eau disponible sont utilisées. La sous-région a un potentiel de production d'énergie hydroélectrique estimé à plus de 700 milliards de kilowatts par an et quatre pour cent seulement de ce potentiel sont actuellement utilisés.

26. Les réserves les plus importantes de minerais et de métaux précieux d'Afrique se trouvent dans la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe. On estime les réserves de phosphate et de pétrole de la sous-région à 300 milliards de tonnes et à 100 milliards de tonnes, respectivement. La sous-région produit également la plus grande partie de l'or, des diamants, de platine, du chrome et du manganèse du monde. Elle produit également des quantités importantes d'uranium, de nickel, de cuivre et de cobalt.

3.2 Arrangements de collaboration industrielle

27. La sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe a fait des progrès notables grâce à la création d'organisations sous-régionales importantes qui ont permis de faciliter la mise en oeuvre des accords de collaboration industrielle. Ces organisations sous-régionales relevaient de la stratégie de développement économique durable de l'Afrique post-coloniale telle qu'elle a déjà été définie en 1958 (Ghana) et en 1960 (Addis Abeba) par les Chefs d'état et de Gouvernements des pays indépendants d'Afrique, qui ont reconnu que le marché national réduit et fragmenté constitue un obstacle à la création de secteurs économiques modernes et concurrentiels au niveau international. La prévoyance de ces responsables a été renforcée par la suite par le Plan d'action et l'Acte de final de Lagos (1980) qui ont réaffirmé la nécessité d'une coopération régionale et sous-régionale pour mettre en valeur et utiliser les ressources humaines et naturelles du continent africain en vue d'un développement économique et social autonome et autosuffisant.

28. Ces stratégies ont été concrétisées par la suite par la création d'organisations sous-régionales importantes nécessaire à la réalisation des objectifs de coopération régionale et sous-régionale entre pays africains. Des progrès importants ont été accomplis, notamment dans les domaines de la libéralisation des échanges commerciaux, de la suppression des barrières non-tarifaires, de la création d'industries multinationales et de la remise en état de quelques industries de base depuis la création de la SADC (1981), de la ZEP (1982) et de la COI (1987), qui ont mis en place des conditions nécessaires à des accords de collaboration industrielle efficace.

29. En outre, la ZEP a été en mesure de mettre en place les institutions nécessaires au renforcement de la coopération économique, notamment la Bourse d'échange, la Banque de commerce et de développement, le Conseil des bureaux pour un programme d'assurance aux tiers pour les véhicules moteurs, une Société de réassurance, un Centre d'arbitrage commercial, un Institut du cuir et des articles en cuir et un Tribunal.

30. Parmi les autres mesures importantes prises pour renforcer la coopération sous-régionale, on peut citer la mise en circulation de chèques de voyage de la ZEP (UAPTA) et la participation active des trois grandes organisations (ZEP, SADC, COI) à la recherche, à la promotion et au financement de projets industriels ainsi qu'à l'échange d'informations industrielles.

31. La signature du Traité établissant le marché commun pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe (Kampala, novembre 1993) ajoute une autre dimension importante à la coopération économique et sociale de la sous-région grâce notamment au développement équilibré et harmonieux des structure de production et de commercialisation ainsi qu'à la promotion du développement conjoint dans tous les secteurs économiques et à l'adoption de politiques et de programmes publics conjoints.

3.3 Le climat industriel

32. Le climat industriel dépend de l'environnement socio-économique général. Les résultats économiques de l'Afrique ont été désastreux dans les années 80. Au cours de cette décennie, les économies africaines ont enregistré un déclin du revenu par habitant, la production agricole n'a pas suivi la croissance de la population, le fardeau de la dette s'est accru et la production industrielle a été faible, ce qui n'a pas permis de promouvoir la croissance et le développement.

33. Les causes de ces résultats décourageants sont nombreuses et variées. Les catastrophes naturelles (sécheresse et famine), l'instabilité politique et les conflits internes ont dominé la scène. Parmi des autres obstacles à la croissance figurent l'absence de politique économique touchant l'ensemble des acteurs économiques, en particulier le secteur privé, la faible productivité et la prédominance d'entreprises publiques inefficaces dans nombre de ces pays. Les problèmes à l'échelle mondiale découlant de l'accroissement du fardeau de la dette, du déclin des recettes et de l'augmentation des importations ainsi que de la réduction en termes réels de l'assistance étrangère aux pays africains ont également été des facteurs négatifs.

34. Les raisons de ces résultats décevants semblent avoir été bien perçues par les responsables africains, car diverses mesures, notamment l'APPER (qui insistait sur le développement agricole et la réduction de la dette) et l'UNPAAERD (qui soulignait la nécessité de réformes économiques) ont été prises au cours des années 80 pour redresser la situation. Plusieurs pays de la sous-région ont également adopté des programmes d'ajustement structurel et de réformes politiques en vue d'obtenir une assistance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

35. Un autre ensemble de mesures visant à améliorer l'environnement industriel est la mise en place du cadre alternatif africain dans lequel le lien organique entre l'agriculture et l'industrie est souligné.

36. La signature récente du Traité établissant le marché commun pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe est une autre réaffirmation de l'engagement politique à créer un environnement porteur pour le développement économique et social de la sous-région. A cet effet, le Traité énonce clairement la nécessité d'améliorer le climat des investissements tant pour les nationaux que pour les étrangers. Il reconnaît également la nécessité d'une participation accrue du secteur privé à l'élaboration, à la promotion et à la réalisation des projets.

37. La signature du Traité établissant le marché commun renforce les décisions prises par les ministres africains de l'industrie à leur onzième Réunion, qui s'est tenue à Port Louis (Maurice) en 1993. Au cours de cette réunion, les ministres ont réaffirmé leur engagement à mettre en place un environnement porteur qui créerait les conditions nécessaires à une croissance durable et à une augmentation des investissements. Ils ont aussi reconnu que la stabilité politique, une bonne gestion des affaires publiques et la primauté du droit constituent la base d'un tel environnement. La nécessité de mesures politiques macro-économiques permettant d'éviter les situations de crises, notamment en réduisant des déficits budgétaires et le contrôle bureaucratique et en assurant l'indépendance opérationnelle des entreprises publiques et la promotion de l'entreprise privée africaine ont également été appréciés. Les ministres ont cependant souligné qu'il convenait d'envisager de mettre en place des mécanismes permettant d'éviter une désindustrialisation du continent.

38. Afin de surmonter les obstacles constitués par la situation actuelle de l'infrastructure matérielle, les ministres ont souligné la nécessité de réaliser ces services d'appui matériel - énergie, alimentation en eau, transports, routes, chemins de fer et ports.

C H A P I T R E I I

POLITIQUES, STRATEGIES ET PRIORITES EN MATIERE D'INDUSTRIALISATION DE LA SOUS-REGION

I. POLITIQUES EN MATIERE D'INDUSTRIALISATION

39. Comme nous l'avons déjà noté, diverses organisations sous-régionales ont été créées en vue de résoudre les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe. En vue de chercher des solutions aux problèmes tout en tenant compte de la diversité de la situation économique des différentes parties de la sous-région, chaque organisation a élaboré, en matière d'industrialisation, des politiques, des stratégies et des priorités correspondants à la situation particulière de la zone concernée.

40. Ces organisations (ZEP, SADC et COI) ont adopté des politiques industrielles identiques mais les secteurs prioritaires choisis diffèrent compte tenu de leurs ressources. Les secteurs prioritaires de la ZEP et de la SADC se recouvrent dans une grande mesure car beaucoup de pays font partie des deux groupes.

41. Les politiques industrielles de la sous-région ont été élaborées ces dernières années pour tenir compte de l'évolution de la situation économique et politique mondiale et des incidences de ces modifications sur l'industrialisation de la sous-région. Le Traité établissant le marché commun pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe est également le résultat de cette situation nouvelle.

42. Les politiques définies pour la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe en matière d'industrialisation sont les suivantes.

A. Promotion des petites et moyennes industries

Les petites et moyennes industries utilisent relativement beaucoup de main-d'oeuvre et demandent des investissements moins importants. Elles bénéficient donc d'un appui puisqu'elles favorisent l'emploi et l'esprit d'entreprise local.

B. Promotion des investissements privés locaux et étrangers

Le rôle important du secteur privé dans le développement industriel est parfaitement reconnu. La promotion des investissements privés locaux et étrangers vise à encourager l'esprit d'entreprise africain et à attirer des investissements, un savoir-faire technique et technologique et des compétences en matière de gestion provenant de pays étrangers. La promotion de l'esprit d'entreprise local grâce à un financement plus facile pour les petites et moyennes entreprises, la promotion du commerce intra-africain et d'autres mécanismes d'appui est l'un des aspects essentiels de cette politique.

C. Développement des exportations

La grave pénurie de devises continue à freiner l'industrialisation de la sous-région. Le développement des exportations de produits manufacturés devrait jouer un rôle important non seulement en accroissant les recettes en devises mais aussi en améliorant la qualité et le niveau des techniques de production. Il

est avéré que le développement des exportations de produits manufacturés s'accommode mal d'obstacles administratifs.

D. Réhabilitation des unités de production existantes

Les unités de production sont caractérisées par une faible utilisation de la capacité et par une inefficacité due à l'âge, à l'absence de pièces détachées et à l'obsolescence des techniques. Il est donc urgent de procéder à une réhabilitation. Outre la rénovation matérielle, il faut aussi prendre des mesures dans le domaine de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, de la technique industrielle et de la promotion des investissements.

E. Privatisation

L'importance du secteur privé dans le développement industriel est de plus en plus reconnue et on estime que l'efficacité des entreprises industrielles publiques s'accroît avec la privatisation.

F. Remplacement des importations

Il s'agit ici de certaines activités de remplacement des importations à adopter sans restrictions car elles bénéficient à la fois à la sous-région et aux divers pays.

II. **STRATEGIES D'INDUSTRIALISATION**

43. Dans une claire réaffirmation des déclarations récentes ou plus anciennes, le Traité établissant le Marché commun pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe a adopté la stratégie industrielle ci-après:

A. Promotion des liens entre les industries grâce à la spécialisation et à la complémentarité, compte dûment tenu des avantages comparés afin de renforcer l'effet de dissémination de la croissance industrielle et de faciliter le transfert de technologies;

B. Promotion du développement:

- (1) des petites et moyennes entreprises, notamment par des accords de sous-traitance et d'autres accords entre des entreprises plus importantes et des entreprises plus petites;
- (2) des industries de biens d'équipements et de biens intermédiaires fondamentaux en vue d'obtenir des économies d'échelle;
- (3) des industries alimentaires et des agro-industries;

C. L'utilisation rationnelle et totale des industries existantes, de façon à rendre le processus de production plus efficace;

D. La promotion de la recherche-développement dans l'industrie, le transfert, l'adoption et le développement de la technologie, de la formation, de la gestion et des services de consultants grâce à la création d'institutions communes d'appui à l'industrie et d'autres installations d'infrastructure;

- E. La promotion de liens entre le secteur industriel et les autres secteurs de l'économie, tels que l'agriculture, les transports, les communications, etc;
- F. La mise en place d'incitations aux investissements dans l'industrie, en particulier pour celle qui utilise des matières premières et de la main-d'oeuvre locales;
- G. La diffusion et l'échange d'informations industrielles et technologiques;
- H. L'amélioration du climat des investissements, aussi bien pour les investisseurs nationaux que pour les investisseurs étrangers et l'encouragement de l'épargne nationale et du réinvestissement des surplus;
- I. La mise en valeur des ressources humaines, notamment par la formation et la création de l'esprit d'entreprise local ainsi que l'encouragement de carrières d'industriels, afin d'assurer une croissance industrielle durable;
- J. La participation accrue du secteur privé à l'élaboration, à la promotion et à la réalisation des projets;
- K. La réhabilitation, l'entretien et l'amélioration des agro-industries et des industries métallurgiques, mécaniques, chimiques ainsi que des industries des matériaux de construction;
- L. Le développement et la promotion d'industries motrices et d'industries de base intégrées communes à plusieurs Etats;
- M. La promotion des projets multinationaux visant à accroître la valeur ajoutée des matières premières dans les Etats membres en vue de leur exportation.
- N. L'exportation et l'utilisation conjointes de ressources communes.

III. SECTEURS PRIORITAIRES

44. Les secteurs prioritaires définis par les divers groupes de la sous-région (ZEP, SADC, COI) ont beaucoup de points communs, mais ils tiennent compte dûment des particularités des dotations en ressources naturelles. Ces priorités peuvent être classées dans les grands secteurs ci-après:

- A. Industrie agricole et industrie forestière (transformation des produits alimentaires, cuir et articles en cuir, textiles, pâte à papier et papier);
- B. Industries chimiques (engrais, insecticides, pesticides, produits pharmaceutiques et produits chimiques de base);
- C. Industries métallurgiques (métallurgie, sidérurgie, industrie du cuivre et de l'aluminium);
- D. Industries mécaniques (machines outils, pièces détachées et éléments, pièces en métal, matériel agricole, matériel de transport);

E. Industries des minéraux non-métalliques (ciment, verre, céramique et produits connexes).

45. Les programmes d'appui concernant la création de compétence et d'institutions, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le développement de la science et de la technique, y compris le déballage des technologie et l'échange d'informations constituent d'importants aspects des priorités ci-dessus. Parmi les autres activités sensibles figurent le développement de l'infrastructure matérielle, en particulier de routes, d'installation de transport et de transport d'énergie.

C H A P I T R E I I I

PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE

46. Les Etats de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe ont dû faire face à des situations de crise dues aussi bien à des facteurs internes qu'à des facteurs externes, bien connus depuis les années 80. Ce fait auquel s'ajoute l'absence de résultats de la première Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA: 1981-1990) a amené les Etats africains à proposer et à faire approuver par la communauté internationale une deuxième Décennie (DDIA: 1993-2002) afin de corriger les déficiences de la première Décennie et de permettre au secteur industriel de jouer un rôle dynamique dans le développement du continent.

47. Le programme sous-régional intégré initial pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe a été approuvé à la Réunion sous-régionale de novembre 1983 qui s'est tenue à Addis Abeba. Ce programme a permis de définir des projets prioritaires et de trouver des pays prêts à les aider.

48. Du fait des difficultés économiques des années 80 mentionnées ci-dessus et à la suite de la décision de la Conférence des ministres africains de l'industrie à leur septième réunion, qui s'est tenue à Bujumbura (Burundi), en septembre 1986, demandant une évaluation de la première DDIA, le programme sous-régional intégré a été révisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à la demande de l'ONUDI, en tenant compte des résultats de l'évaluation. Ce programme révisé a été examiné à la Réunion sous-régionale qui c'est tenue en octobre/novembre 1988 à Harare (Zimbabwe).

49. Le programme sous-régional pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe a été révisé par la suite par l'ONUDI ainsi que par le groupe de travail de la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe (ZEP) auquel participaient des représentants de l'ONUDI, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Secrétariat du Commonwealth et d'un certain nombre d'Etats membres de la région. Le programme a par la suite été révisé lors d'une réunion sous-régionale qui c'est tenue en mars 1991 à Kampala (Ouganda).

50. Le programme sous-régional pour la deuxième DDIA, qui va être décrit ci-après, a été élaboré à partir du programme révisé qui contient des projets qui devaient bénéficier d'importantes mesures d'appui.

51. La réunion de Kampala a ainsi ratifié un nouveau programme intégré révisé pour la promotion industrielle de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe. Ce programme classait les projets en deux groupes: les projets prioritaires (A) et les projets optionnels (B).

Parmi les projets prioritaires, on compte 27 projets moteurs et 16 projets d'appui. (Les projets moteurs concernent des entreprises ou des projets industriels multinationaux au développement desquels un certain nombre des pays prennent part, soit par une participation au capital, soit en fournissant des moyens de production ou un marché sous-régional. Les projets d'appui concernent des activités dans des domaines permettant de faciliter et de promouvoir le développement industriel de la sous-région telles que l'appui à l'infrastructure institutionnelle, la mise en valeur des ressources humaines, la fourniture des services liés à l'industrie).

52. Après application de critères de sélection (11 en tout), 43 projets prioritaires et 45 projets optionnels ont été choisis parmi les projets présentés par les Etats membres et les organisations intergouvernementales (Annexe 2). Parmi les projets prioritaires, il y avait 27 projets moteurs dont 7 concernaient les produits chimiques, l'industrie mécanique et les matériaux de construction, 6 les industries fondées sur l'agriculture et 2 les métaux, ainsi que 16 projets d'appui. Parmi les projets optionnels, on comptait 25 projets moteurs dont 12 concernant l'industrie chimique, 5 l'industrie mécanique, 4 les agro-industries, 3 les industries de métaux et 2 les industries des matériaux de construction, ainsi que 20 projets d'appui.

53. Parmi les secteurs d'appui et les ressources principales nécessaires pour développer la sous-région figurent: l'agriculture, les ressources minérales, l'énergie, les transports, les communications, les ressources humaines, financières et technologiques et l'infrastructure institutionnelle.

54. Afin de faciliter l'exécution des projets, le programme propose que ceux-ci soient inscrits dans les plans de développement nationaux des Etats intéressés et qu'ils fassent l'objet de davantage de publicité dans la région et à l'extérieur, notamment auprès des agents économiques et des institutions financières. Si des ressources locales peuvent être mobilisées, les investisseurs étrangers potentiels pourraient être encouragés à participer à une entreprise viable. Par ailleurs, la mobilisation des ressources reste un facteur essentiel et tous les acteurs doivent y participer: l'Etat promoteur, les institutions spécialisées non-gouvernementales, la Commission économique pour l'Afrique, l'ONUDI, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Banque de la ZEP et les autres institutions financières de la sous-région.

55. Une meilleure coordination entre les organisations intergouvernementales et les programmes sous-régionaux et régionaux est nécessaire. Les institutions sous-régionales, en plus particulier la ZEP, la SADC et la COI devraient être entièrement coordonnées pour jouer un rôle actif dans la réalisation du programme sous-régional de la DDIA. En fait, les programmes des organisations sous-régionales pour les années 90, en ce qui concerne le secteur industriel, devraient découler du deuxième programme sous-régional de la DDIA.

56. Le programme insiste sur la création d'un environnement porteur pour les investisseurs et sur la recherche de promoteurs privés potentiels.

57. Le programme qui est actuellement en cours d'exécution a été élaboré en 1990 alors que le contexte a notablement été modifié par les événements qui se sont produits dans le monde et dont il a inévitablement subi les conséquences.

58. Sur le front politique, on assiste à l'est à la désintégration des monopoles étatiques. A l'ouest, la signature récente du Traité de Maastricht renforce la construction de l'Europe. En Afrique, les conséquences des événements qui se sont produits en Europe orientale ont entraîné une grave crise économique ainsi que des troubles et des campagnes en faveur d'une ouverture politique vers la pluralité démocratique. Si cette tendance l'importe dans la sous-région, cela posera des difficultés dans la plupart des Etats, créant parfois des crises graves.

59. Dans le contexte économique, le chômage atteint des niveaux sans précédent et la croissance se ralentit à l'ouest, alors que l'est connaît de grandes difficultés dans sa transition vers l'économie de marché. Ces mutations s'opèrent dans une tendance générale au régionalisme: Accord de

libre échange nord-américain (ALENA), Association de libre échange latino-américaine (ALELA), Union européenne (UE), Coopération économique asie-pacifique (CEAP), Association des nations de l'Asie de sud-est (ANASE).

60. Pendant ce temps, l'Afrique se heurte à des difficultés sans précédent. Outre la détérioration des termes de l'échange et le détournement d'une part importante des capitaux étrangers vers l'Europe de l'est, l'aggravation de la situation est également due à des troubles socio-politiques, à des incertitudes politiques et au changement des équipes gouvernementales. Il faut ajouter les effets récessionnistes des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel adoptés par plusieurs des Etats de la sous-région.

61. Dans le secteur industriel, les programmes d'ajustement structurel ont eu jusqu'ici des résultats plutôt décevants. En fait, la réduction des dépenses et notamment les restrictions sur les dépenses des ménages et les dépenses publiques ont eu des incidences négatives sur le marché. La recherche de l'efficacité et d'une plus grande compétitivité se traduit par des mesures de restructuration et de réhabilitation qui prennent généralement la forme de programmes de privatisation dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances du fait de l'absence et de la rareté des investisseurs locaux potentiels.

62. Etant donné que toutes les institutions financières bilatérales et multilatérales imposent comme condition de leur intervention dans la région un accord avec le groupe FMI/Banque mondiale, il sera difficile, dorénavant, d'éviter les programmes d'ajustement structurel.

63. Ces programmes visent, d'une part, à réduire les déficits budgétaires et les déficits de la balance de paiement et, d'autre part, à supprimer toutes les sources d'inefficacité et à relancer la croissance grâce à des mesures de libéralisation et à la restructuration du système de production, essentiellement grâce à l'initiative du secteur privé. Les politiques sectorielles s'efforcent de rationaliser et de promouvoir la production d'un sous-secteur agricole riche en possibilités, le développement du secteur industriel par la rationalisation et la diversification, le redressement et la restructuration du système financier en vue d'une meilleure collecte de l'épargne et d'investissements plus opportuns. Les mesures complémentaires visent à améliorer l'environnement économique et à réduire les coûts de production. Ils visent également à améliorer l'enseignement et la santé qui sont considérés comme des conditions essentielles du développement à long terme.

64. En dépit des divergences entre les options: intégration par le biais du marché (conformément au Plan de Lagos) ou par le biais de la production (comme le recommande les programmes d'ajustements structurels), il y a certaines convergences dues aux rapports évidents entre l'intégration et les ajustements. La coopération est donc de plus en plus nécessaire et c'est la raison pour laquelle on parle davantage de la dimension régionale des ajustements. Il s'agit de réduire la discrimination et les divergences des politiques, d'abaisser le niveau de la protection, de stimuler la concurrence, de simplifier les systèmes fiscaux et d'éliminer les barrières douanières tout en rationalisant les politiques et les coûts des transports.

65. Dans ce contexte, les Etats membres de la sous-région ont pris une mesure décisive en créant le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA) par lequel ils se sont engagés à renforcer et à

accélérer le processus d'intégration économique de la sous-région en améliorant le niveau de la coopération dans les domaines suivantes:

- Politiques fiscales et monétaires;
- Politiques commerciales et douanières;
- Politiques d'harmonisation des investissements;
- Exploitation des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme;
- Agriculture et sécurité alimentaire;
- Développement de l'industrie et de l'énergie;
- Transports et communications;
- Création d'un mécanisme renforcé pour permettre au secteur privé de participer au processus de prise de décisions.

66. Avec ses 21 états membres, le COMESA ne peut manquer d'influer sur la stratégie d'intégration qui vise à développer les relations et les opérations par le biais d'un dialogue entre les opérateurs privés des divers Etats et entre eux et les Etats.

67. Si l'on considère les problèmes du Programme sous-régional dus au fait qu'il a été élaboré dans un contexte caractérisé par les changements politiques, économiques et sociaux profonds qui ont affecté le monde ces dernières années, et l'Afrique en particulier, il ne semble pas qu'il puisse être réalisé dans sa forme actuelle. Il appartient à la présente réunion de tirer les conclusions qui s'imposent et de proposer les modifications nécessaires. Il convient de rappeler que les révisions du programme relèvent du processus normal et que la deuxième Décennie a reconnu la nécessité de réexaminer les programmes à intervalle régulier et de les ajuster en fonction des priorités et des besoins nouveaux.

C H A P I T R E I V

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ADAPTATION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE

I. PRINCIPES

68. Pour être crédible, aussi bien pour les Etats membres que pour les donateurs et les institutions financières, le sous-programme doit tenir compte, dans sa stratégie, des tendances et du contexte international qui ont pour conséquence de marginaliser l'Afrique au bénéfice des autres régions.
69. Fondée sur les principes qu'une économie de marché assure une meilleure répartition des ressources et que le secteur privé peut jouer un rôle plus dynamique dans le processus d'industrialisation, la stratégie doit tenir compte des orientations suivantes: davantage de libéralisation, une logique de l'efficacité et de la compétitivité, une meilleure répartition des fonctions entre les secteurs privé et public grâce à un dialogue plus étroit permettant de parvenir à un consensus et d'obtenir l'appui et la participation réelle de tous les acteurs du secteur public et du secteur privé.
70. Du fait des changements apportés par les programmes d'ajustement structurel, de la difficulté à maîtriser le paramètre essentiel du développement en une décennie, de l'accélération des changements technologiques, socio-économiques et politiques, la stratégie se doit d'être progressive.
71. Finalement, du fait de la rareté des ressources locales et de la disparition presque complète des ressources extérieures affectées à la région, la stratégie doit être sélective et concentrer tous ses efforts dans des domaines qui, pour un coût moindre, ont un impact plus fort sur le système de production dans son ensemble et/ou dans le secteur où la sous-région a un avantage comparé.
72. Le programme d'action proposé ci-après correspond à ces exigences. Afin de le rendre davantage opérationnel, il est divisé en phases consécutives plus ou moins homogènes dont la longueur reste encore à fixer. La première phase visera à mettre en place les éléments permettant un bon départ de la deuxième Décennie en laissant les changements politico-économique en cours s'effectuer et en lançant les projets qui paraissent les mieux en mesure de réussir.
73. Si l'on en croit les conclusions de l'évaluation des programmes et l'attitude des institutions financières, il serait illusoire de chercher des investissements supplémentaires pour la production tant que les principaux obstacles gênant le fonctionnement des entreprises n'ont pas été éliminés, en particulier tant que les institutions et les politiques économiques n'ont pas encore été mises en place. Pendant ce temps, il serait possible de procéder aux études des unités de production dont la restructuration/réhabilitation ou modernisation se révélaient possibles dans le contexte de la coopération sous-régionale.
74. La consolidation des unités industrielles par le biais de la réhabilitation et de la rationalisation a une importance capitale car il serait vain d'essayer d'attirer des investissements nouveaux, localement ou à l'étranger, tant que ces unités ne fonctionnent pas de manière normale. Pour un investissement minimal, on peut réaliser des améliorations sensibles dans

le domaine de la valeur ajoutée puis de la croissance économique. Les résultats médiocres enregistrés jusqu'ici dans le domaine de la privatisation sont parfois dus au fait qu'on se préoccupait uniquement des problèmes internes au détriment d'autres problèmes importants, par exemple l'environnement.

75. La privatisation ne devrait en aucun cas être considérée comme une panacée. Il faut aussi considérer d'autres formules qui déboucheront sur la gestion du secteur privé. Il est recommandé d'appliquer une approche intégrée qui, une fois que les unités prioritaires ont été définies, permet de réaliser leur réhabilitation dans le cadre d'un programme complet de restructuration du secteur industriel avec notamment les mesures d'appui appropriées.

76. Une politique d'expansion, par le biais de nouvelles entreprises sous-régionales dans les secteurs prioritaires, doit s'appuyer sur une approche par programme comportant:

- Des études sous-sectorielles approfondies: diagnostics, détermination des possibilités présentes et futures, problèmes et obstacles au développement;
- Examen de certains programmes et projets d'investissement, le cas échéant, en consultation avec les opérateurs et les banques, en vue de rechercher les moyens nécessaires et les sources de financement;
- Elaboration d'un programme d'action qui précisera les grandes mesures à prendre, les responsabilités et le calendrier des opérations;
- Réalisation et surveillance du programme d'action qui doit faire l'objet d'une évaluation régulière, d'une définition des objectifs et d'une recherche des insuffisances possibles afin que les corrections nécessaires puissent être apportées.

II. ORIENTATIONS NOUVELLES DU PROGRAMME

77. L'évolution du contexte relatif à l'élaboration et à la réalisation du programme impose certains ajustements et notamment un renforcement de la souplesse ainsi qu'une réalisation par phases successives, en tenant compte des résultats obtenus à la fin de chaque phase précédente.

78. Les conclusions et recommandations des études entreprises sur le sous-secteur industriel prioritaire et sur la restructuration des entreprises dans de nombreux états de la région permettent de déterminer les niveaux de priorité ci-après;

- Premier niveau de priorité: la poursuite des réformes dont l'objectif principal est l'élimination de tous les obstacles gênant les industries sous-régionales et en particulier les mesures qui permettent de créer des conditions favorables à un bon fonctionnement et à un redressement des investissements productifs;
- Deuxième niveau de priorité: l'exécution et le renforcement des programmes des entreprises existantes et la poursuite de l'amélioration de l'environnement immédiat dont leur bon fonctionnement dépend;

- Troisième niveau de priorité: l'expansion de l'industrie par le biais de la création de nouvelles industries dans les sous-secteurs prioritaires.

79. Chaque de ces priorités répond à un objectif essentiel, comme nous l'avons vu ci-dessus, et correspond aux phases consécutives du programme qui seraient les suivantes:

- Phase 1 appelée phase D'URGENCE, qui comprend les programmes d'activités relevant du premier niveau de priorité;
- Phase 2 appelée phase de CONSOLIDATION, portant essentiellement sur les programmes de restructuration/réhabilitation/modernisation ainsi que sur la mise en place des conditions nécessaires à l'exécution de la phase 3;
- Phase 3 appelée phase D'EXPANSION, qui concerne surtout de nouveaux investissements industriels.

80. Dans la pratique, les phases peuvent se chevaucher. Les travaux préparatoires nécessaires aux objectifs d'une phase donnée se déroulent généralement au cours de la phase précédente. De même, les opérations pour lesquelles tous les facteurs sont déjà réunis peuvent être exécutées immédiatement.

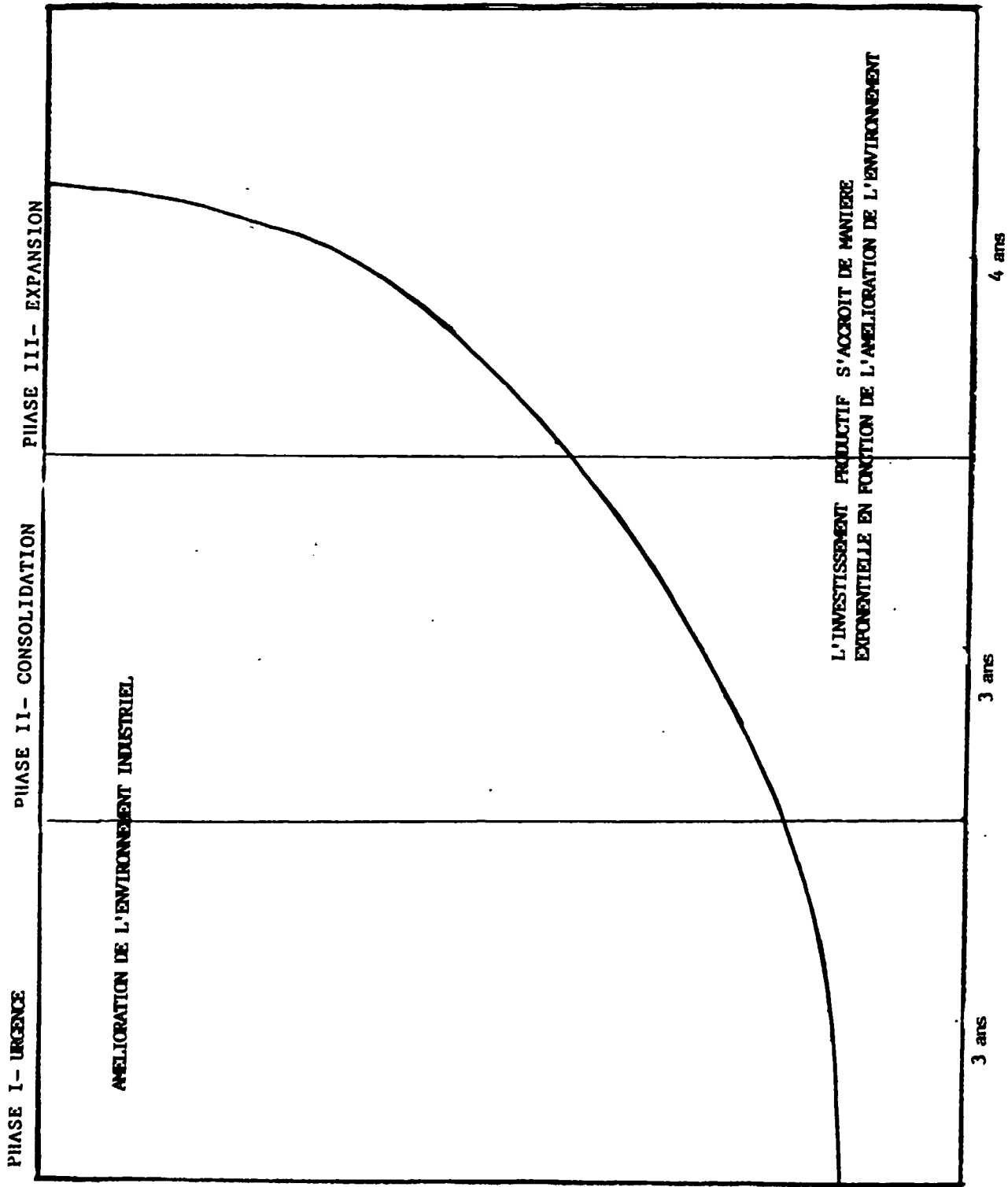
81. Il est très difficile de déterminer la longueur des phases sur la base de critères définies. On peut cependant imaginer que les deux premières phases dureraient 3 ans chacune et la dernière 4 ans. En réalité, dans la plupart des Etats de la région, les réformes de la politique économique sont en cours dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Il s'agit donc simplement de compléter et d'harmoniser ces politiques. Il en va de même pour les programmes de réhabilitation dont la plupart relèvent de la stratégie de privatisation. Il est donc possible de penser que ces deux premières phases pourraient être financées facilement et qu'une période de 6 ans serait suffisante.

82. Pour faciliter la présentation, une distinction est faite entre les programmes d'appui et les programmes sous-sectoriels. Les programmes d'appui concernent l'infrastructure matérielle, l'infrastructure institutionnelle et la mise en valeur des ressources humaines. Les programmes sous-sectoriels concernent les industries agricoles et les industries liées à l'agriculture, les industries métallurgiques, mécaniques et chimiques ainsi que les industries des matériaux de construction.

2.1 Programmes d'appui

2.1.1 Infrastructure matérielle

83. La libéralisation des échanges et la suppression des obstacles tarifaires et non-tarifaires accroîtront inévitablement le niveau des activités économiques dans le secteur agricole et dans le secteur industriel. Il en résultera une augmentation de la demande en moyens de transports et de communications. Dans la situation actuelle, cependant, l'infrastructure de transports et de communications de la sous-région est inadéquate et en mauvais état. Même si les ports principaux sont relativement bien reliés à l'arrière pays, le réseau de transports entre les Etats est problématique et constitue un obstacle majeur dans la sous-région, en particulier si l'on veut promouvoir l'intégration économique en mettant en commun les marchés et les ressources naturelles des divers pays. Les transports maritimes, par ailleurs, appartiennent en majorité à des sociétés étrangères qui transportent environ 96 pour cent du fret de la sous-région.



84. Des efforts soutenus ont été déployés pendant la période 1982/1992 pour réhabiliter et d'améliorer l'infrastructure de transports et de communications. Cependant, en ce qui concerne le transport par routes, les coûts sont encore élevés et le taux d'utilisation des véhicules est très faible. Les coûts de fonctionnement élevés sont dus essentiellement à la réglementation administrative excessive en ce qui concerne l'entrée sur le marché, à l'absence de logistique et de gestion efficace, au mauvais état des routes et à la pénurie de pièces détachées. On a estimé qu'une somme de 1.5 milliards de dollars par an pourraient être économisée si les coûts d'exploitation des transports pouvaient être réduits de 10 pour cent dans la sous-région. En outre, il serait possible d'améliorer le système de transport si l'on pouvait arrêter la diminution du parc de camions qui fait que de nombreux pays sont incapables de satisfaire la demande en matières de transport de frets et de passagers par la route.

85. En ce qui concerne les investissements, le réseau routier constitue l'essentiel de l'infrastructure de transport fixe mais une grande partie est dans un état lamentable du fait de l'absence d'entretien. Il va de soi que l'entretien des routes et la gestion du réseau sont des projets prioritaires, en particulier lorsque l'on sait que le coût de l'entretien d'une section donnée ne représente que 20 pour cent du coût de reconstruction de la même section.

86. Il faut aussi mentionner qu'après l'harmonisation des charges pesant sur le transport routier et la libéralisation des transports par camions dans la sous-région, certains Etats ont imposé de nouveaux règlements concrétisés par des contrôles à l'entrée des marchés produisant dans certains cas, des situations de monopoles et une pénurie artificielle de capacité de transport par camions.

87. Pour ce qui est du réseau ferroviaire, sa densité est faible dans la sous-région (2.6 km par 1000 km² contre 400 km pour 1000 km² en Europe). En fait, il y a deux réseaux séparés dans la sous-région. La largeur des voies est de 1,067 mètres dans 77 pour cent du réseau et de 1,0 mètre dans 23 pour cent du même réseau. C'est dans les Etats de l'Afrique australe que l'on trouve la majorité des voies larges et dans les Etats de l'est la plupart des voies étroites, la Tanzanie se partageant entre les deux types de réseau. Cette différence entre les systèmes ferroviaires de l'Afrique de l'est et ceux de l'Afrique australe empêche la liaison entre les deux réseaux. Le réseau d'Afrique australe compte pour environ 80 pour cent du trafic inter-Etat et international et le réseau de l'Afrique de l'est a perdu de son importance au bénéfice du transport routier qui effectue plus de 80 pour cent du trafic international. Le système ferroviaire souffre en outre d'un environnement peu favorable du fait de l'ingérence continué des Etats dans sa gestion.

88. La sous-région occupe la dernière place en ce qui concerne le nombre de tonnes au kilometre dans le transport aérien ainsi que le nombre de passagers, la quantité de fret et le trafic postal. En 1989, l'ensemble des compagnies aériennes africaines comptaient pour 1.2 pour cent des recettes totales mondiales, 8.9 pour cent des recettes par kilometre passagers et 1 pour cent du total mondial de kilometres tonnes de fret alors que les chiffres correspondant pour l'Europe pendant la même période étaient de 33 pour cent du total des passagers, 34.1 pour cent des recettes mondiales correspondant aux kilometres passagers et 35.2 pour cent du total mondial des kilometres tonnes pour le fret. Les transports aériens de la sous-région sont caractérisés par des flottes réduites dont très peu déservent des itinéraires à moyen cours ou à long cours. Le problème de la petite dimension des compagnies aériennes est

aggravé par l'exiguité des marchés nationaux et le peu d'argent dont elles disposent ainsi que par des frais généraux très élevés. En dépit du programme de coopération adoptée à la suite de la déclaration de Yamoussoukro de 1988 concernant une nouvelle politique de transports aériens pour l'Afrique, les résultats de la sous-région sont encore extrêmement faibles du fait de l'utilisation très faible de la capacité aérienne moyenne qui est de l'ordre de 6 heures sur les itinéraires régionaux internationaux et qui peut atteindre 10 heures pour certaines compagnies sur les itinéraires internationaux.

89. L'infrastructure maritime de la sous-région est probablement la moins développée de tous les pays en développement. Elle se trouve loin derrière celle de l'Afrique du nord et de l'Afrique occidentale. Dans les années 80, les ports de la région étaient réputés pour leur congestion et leur inefficacité dues à un faible rendement et à la maraude. Cependant, avec du matériel de manutention des cargaisons plus moderne et un personnel mieux formé, la productivité s'est améliorée et le transport de frets augmente lentement. Le volume des cargaisons pour chacun des pays de la sous-région reste pourtant trop faible pour intéresser les armateurs tant pour les importations que pour les exportations, ce qui met les Etats membres dans l'impossibilité de négocier avec succès des tarifs spéciaux. En outre, la pénurie de personnel portuaire qualifié et la longueur des procédures administratives ne facilitent pas la circulation du trafic par les ports de la sous-région. La conséquence de tous cela est que le coût du fret en pourcentage de la valeur des importations est l'un des plus élevés du monde.

90. Dans le domaine des télécommunications, la sous-région a fait de grands progrès. Cependant, le nombre de lignes interstandards et de postes de téléphone s'élève à 0.41 et 0.64 respectivement pour 100 habitants, ce qui est très en deçà de la demande actuelle et des normes recommandées. La réalisation du programme de télécommunications est gêné par de nombreux problèmes et difficultés dont:

- L'absence de ressources financières;
- Le fait que les communications ne sont pas un domaine prioritaire pour les Etats membres;
- L'absence ou la mauvaise qualité de la coordination;
- La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée;
- La mauvaise gestion du service de télécommunications;
- La mauvaise maintenance du réseau;
- La diversité du matériel de télécommunications;
- La faible capacité du réseau;
- L'absence de liens de télécommunications directs, fiables et efficaces;
- Les tarifs élevés appliqués;
- L'insuffisance du trafic.

91. Le service postal reste l'un des moyens de communications les plus importants de la sous-région où des centres de transit ont été choisis pour traiter le courrier par voie de surface et le courrier aérien de transit. Récemment, des services rapides de courrier (EMS) ont été offerts à des prix abordables pour concurrencer les autres moyens de transport du courrier. La formation des postiers reste cependant un problème dans la sous-région.

Recommandations

92. La mise en oeuvre de toutes les études et de tous les programmes proposés par les institutions sous-régionales permettrait d'élaborer un programme concret qui pourrait être divisé en trois catégories: le court terme, le moyen terme et le long terme.

93. Les investissements dans ce domaine étant très élevés, il est suggéré:

- Pour le court terme: des mesures relatives à l'harmonisation des procédures et des règlements (politiques, études pour l'amélioration des réseaux, formation du personnel).
- Pour le moyen terme: l'entretien et le renforcement des réseaux actuels et l'adoption de réglementations communes.
- Pour le long terme: les projets nouveaux et l'élaboration de plans et de programmes d'infrastructure sous-régionaux.

2.1.2 Infrastructure institutionnelle

94. L'infrastructure institutionnelle qui couvre une grande variété d'institutions et de réglementations, déclenche les processus de pensée et fournit les stimulants qui influent plus ou moins directement sur le processus d'industrialisation.

95. En premier lieu il y a l'Etat, ses services s'occupant de l'industrialisation, sa compétence en matière politique et les règlements économiques qui portent sur les questions financières, la fiscalité, les douanes, l'échange, les importations-exportations, les investissements, la propriété intellectuelle et les mécanismes d'approbation et de contrôle.

96. Le rôle de l'Etat en tant qu'entrepreneur industriel est contesté de plus en plus du fait de son incapacité et de ses structures inadaptées et coûteuses aussi bien pour la communauté que pour les investisseurs potentiels.

97. Le système bancaire qui s'est pratiquement effondré du fait de son déficit de financement et de son déficit budgétaire ainsi que de l'insolvabilité des entreprises publiques où des crédits avancés à des titres personnels ou politiques, doit être remis en état le plus rapidement possible pour pouvoir aider le secteur privé en lui fournissant les capitaux d'investissement et les capitaux circulants nécessaires.

98. Le secteur industriel, même lorsqu'il est structuré, n'est pas bien organisé dans la plupart des Etats de la sous-région. Les associations qui le représentent, comme les chambres de commerce et d'industrie, sont dominées par les commerçants dont les intérêts sont souvent sinon en conflit, du moins très éloignés de ceux de l'industrie, le secteur privé ne jouant absolument pas le rôle d'entraînement que l'on attendait de lui dans le processus d'industrialisation. Ce secteur doit être sérieusement renforcé, remis en

état et organisé de façon à atteindre un niveau qui lui permette de jouer un rôle actif, soit dans son dialogue soit dans ses négociations avec l'Etat.

99. Il faut mentionner ici une série de services d'appui qui jouent un rôle important dans l'industrialisation mais qui sont encore mal connus ou sous-estimés dans la plupart des Etats de la région. Il s'agit notamment:

- Des réseaux d'information commerciale, industrielle et technologique, qui sont devenus indispensables du fait du passage à l'économie du marché;
- Des services de normalisation et de contrôle de la qualité de produits;
- Des compagnies d'assurance;
- Des institutions de recherche-développement;
- Des entreprises de consultants dans les domaines techniques, dans la vérification des comptes et dans d'autres domaines spécialisés.

Recommandations

100. Dans le domaine des réformes politiques et de réglementations économiques, il est proposé:

- De faire la synthèse des réformes actuellement appliquées dans les Etats membres dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ainsi que des stratégies élaborées par les diverses organisations internationales, ZEP, SADC, COI;
- De les analyser en vue de leur harmonisation au niveau sous-régional.

101. Il convient de noter ici que les politiques industrielles doivent être cohérentes et que les opérateurs privés doivent être associés à leur élaboration. En outre, l'élimination des barrières douanières doit être progressive pour permettre au tissu industriel existant de s'adapter. Dans certains cas, il faudra mettre en place des mécanismes de compensation.

102. En ce qui concerne les mécanismes financiers, la restructuration des banques s'opère en général dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, mais il n'en va pas de même pour les intermédiaires financiers spécialisés dans les capitaux à risque, les crédits, la location-vente et les marchés financiers. Les institutions spécialisées dans le rassemblement de l'épargne comme les compagnies d'assurance, les institutions de sécurité sociale et les fonds mutuels ne sont pas non plus concernées par ce programme.

103. Pour ce qui est des services d'appui, il est important de réaliser d'urgence des programmes sous-régionaux dans les domaines suivants:

- Réseau d'information industrielle et technologique;
- Centres de normalisation et de contrôle de la qualité;
- Organisation de services de recherche;
- Développement des services de consultations industrielles.

104. Il est également nécessaire d'aider le secteur privé à s'organiser dans des associations professionnelles sous-régionales afin d'être mieux représenté.

2.1.3 Ressources Humaines

105. La mise en oeuvre d'un programme de développement industriel autonome dépend de la mise en valeur des ressources humaines au divers niveaux du processus industriel. En fait, pour ce qui est de la compétitivité, l'avantage représenté autrefois par les matières premières et la main-d'oeuvre bon marché est remplacé aujourd'hui par le personnel hautement qualifié, des installations techniques et de gestion parfaite, la maîtrise de technique de commercialisation, la qualité des produits et la régularité des livraisons.

106. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que la prospérité d'un pays dépend maintenant essentiellement du niveau de compétence de ses ressources humaines dont la formation apparaît comme la première des priorités du programme d'appui de la Décennie.

107. En dépit des résultats indiscutables obtenus dans la sous-région en ce qui concerne l'éducation de base, le système d'enseignement n'est pas encore adapté aux besoins des activités de production moderne. Les écoles techniques ne sont pas encore en mesure de former des diplômés ayant le savoir-faire nécessaire en nombre suffisant par rapport à l'ensemble de la population. Tout en continuant à faire appel à l'assistance technique étrangère pour faire fonctionner ses entreprises de production, la sous-région jette à la rue des milliers de diplômés. Il est grandement temps de mieux adapter les activités de formation aux nécessités du marché et également de mieux utiliser le potentiel offert par les jeunes diplômés.

Recommandations

108. Il faut tenir compte dans les plans sectoriels du besoin de main d'oeuvre dans les branches industrielles prioritaires. Il est recommandé d'établir pour une période déterminée le bilan des ressources nécessaires et des ressources disponibles et d'envisager les ajustements nécessaires. Il convient de réaliser un programme spécifique de formation de chefs d'entreprises. La coopération sous-régionale doit s'exercer au maximum dans le domaine de la formation et de la spécialisation du personnel et des techniciens.

2.2 Programmes sous-sectoriels prioritaires

2.2.1 Sous-secteur des industries agricoles et des industries fondées sur l'agriculture

109. La Conférence des ministres africains de l'industrie qui a tenue sa neuvième réunion à Harare, s'est référée à la priorité donnée à l'agriculture pour l'autosuffisance alimentaire dans le Plan d'action de Lagos, priorité également reconnue dans le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique, 1986/1990, et a réaffirmé la nécessité de développer les industries de transformation afin de renforcer les liens agro-industriels.

110. Les productions basées sur l'agriculture constituent actuellement entre 50 et 70 pour cent de la valeur ajoutée manufacturière totale dans la plupart des Etats membres. Ce sous-secteur continuera à dominer la structure industrielle pendant un certain temps car il y a d'autres ressources agricoles qui pourraient être transformées dans la sous-région si l'on adaptait les technologies nécessaires à la situation locale (petites entreprises).

111. Dans ce domaine, le PNUD a élaboré des études de faisabilité en vue de la réhabilitation et du développement de cinq sous-secteurs industriels fondés sur l'agriculture. Ces projets attendent d'être réalisés et ils concernent:

- l'alimentation animale;
- l'huile alimentaire;
- la minoterie;
- le sucre;
- la pâte à papier et le papier.

112. Le sous-secteur des aliments pour animaux est caractérisé par de grandes entreprises n'utilisant qu'une très faible partie de leur capacité. Une conséquence de cette situation est la tendance d'un nombre croissant d'éleveurs d'animaux (des petits éleveurs aux grands éleveurs) à commencer à produire leurs propres aliments pour animaux. Le commerce de la sous-région est estimé à environ 150,000 de tonnes dont 130,000 de tonnes de tourteaux et de molasse sont exportés. Le marché des produits composés se développe lentement du fait de l'absence de matières premières et du faible pouvoir d'achat. Il y a cependant un plan pour limiter les importations d'aliments composés pour animaux et développer sur place, la transformation des sous-produits des aliments pour animaux en protéines. Au Burundi, en Ethiopie, au Kenya et en Tanzanie, on a déterminé que la capacité de production a un potentiel d'exportation dans la sous-région.

113. L'estimation de la consommation moyenne d'huile alimentaire par tête dans la sous-région varie de 1 à 8 kilo par habitant et par an, cette consommation s'établissant à moins de 2 kilo par habitant et par an dans un grand nombre d'Etats membres. En 1986, 229.000 tonnes d'huile alimentaire ont été importées dans la région, dont 80 pour cent était de l'huile de palme. La production locale et régionale suffit à peine à satisfaire la demande réelle en huile alimentaire. Il y a des perspectives intéressantes de développement des industries de production d'huile dans la sous-région, la consommation étant encore très faible dans la plupart des états membres, mais il faut pour cela améliorer la production des matières premières nécessaires. Le Malawi, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe auraient des possibilités d'exportation dans la sous-région.

114. Minoterie. Dans la sous-région, la consommation de céréales (blé, maïs, sorgho, millet) était de l'ordre de 21 millions de tonnes en 1986, c'est à dire 11.3 kilo par habitant, le maïs prenant la première place avec 65 pour cent et le blé et le sorgho respectivement 15 pour cent. Pendant la même période, les importations ont représentés 10 pour cent de la consommation totale soit environ 2.1 millions de tonnes. Une grande partie de ces exportations provenait du Kenya et du Zimbabwe, les principaux fournisseurs de la sous-région. Ces deux pays et la Tanzanie, qui a un potentiel élevé de production de céréales, pourraient exporter vers la sous-région.

115. Le sucre est un produits très compétitif et seuls les producteurs pratiquant des prix compétitifs peuvent survivre dans la concurrence internationale. La production combinée de l'Ile Maurice, du Swaziland et du Zimbabwe représente 56 pour cent de la production totale de sucre de la sous-région. Les exportations, essentiellement vers l'Europe, représentent 1.4 millions de tonnes et sont assurées par les mêmes Etats mentionnés

ci-dessus, alors que leur part dans les importations de la sous-région est seulement de 20 à 30 pour cent. Il faut cependant que ces Etats améliorent la qualité de leur production s'ils veulent conserver leur marché. Le Kenya et la Zambie auront un potentiel d'exportation une fois qu'ils auront rationalisé leur production.

116. L'industrie de la pâte à papier et du papier est pratiquement non existante dans la sous-région, à l'exception du Kenya et du Zimbabwe, qui peuvent couvrir leurs propres besoins avec leur propres ressources et ce pour environ les 25 prochaines années. Au delà de cette date, les perspectives sont sombres en ce qui concerne les matières premières et il serait raisonnable de prévoir la production de papier à grande échelle dans les régions les plus favorables aux plantations en forêts. Ces plantations devraient commencer environ en l'an 2000 avec des projets conçus pour fournir annuellement des volumes de 1 à 2 millions de mètres cubes de bois, de préférence deux tiers en conifères et un tiers en feuillus.

Recommandations

117. Les conclusions des études concernant ce sous-secteur devraient être examinées par les autorités de la sous-région et il conviendrait d'élaborer des programmes d'action afin de mettre en oeuvre les recommandations qui pourraient être classées en recommandations à court terme, à moyen terme et à long terme. Dans tous les cas, si l'on considère les conséquences possibles de l'épuisement probable de certaines ressources, il est urgent de commencer à planifier dès maintenant.

2.2.2 Industries métallurgiques

118. En tant que l'un des principaux fournisseurs de métaux et d'alliages aux autres secteurs industriels, l'industrie métallurgique joue un rôle important dans le processus d'industrialisation. Il y a des vastes ressources minérales dans la sous-région, en particulier: minerais de fer, minerais de cuivre, minerais pour alliage et minéraux réfractaires de haute qualité ainsi que des minerais de fluxage. Il y a également des ressources énergétiques (pétrole) qui justifient la décision des Etats membres d'accélérer l'industrialisation en créant une industrie métallurgique viable s'appuyant tout d'abord sur l'industrie sidérurgique.

119. Les estimations concernant les ressources naturelles disponibles pour le développement de l'industrie sidérurgique sont les suivantes:

- 6.3 milliards de tonnes de réserves de minerais de fer;
- 54 milliards de tonnes de réserves de charbon;
- Quantité abondante de gaz.

120. En outre, la sous-région possède 56 pour cent des réserves mondiales de chrome de haute qualité et de nombreux autres minéraux.

121. Il y a 31 usines sidérurgiques réparties comme suit dans la région:

- | | |
|--------------------------------------|----|
| - Grande usine sidérurgique intégrée | 1 |
| - Mini usines sidérurgiques | 11 |

- Fonderies	2
- Laminaires	17
(produts longs)	(14)
(tôles ondulées)	(2)
(tubes)	(1)

122. La consommation moyenne par habitant d'acier est de 8 kilo par an dans le sous-région. Une comparaison avec les autres régions montre que ce total est extrêmement faible (5 fois moins qu'en l'Asie et 10 fois moins qu'en Amérique latine). Il y a cependant une consommation plus importante au Kenya et au Zimbabwe. Cette situation est due à la sous-utilisation des capacités installées qui s'explique en partie par la pénurie de matières premières et d'autres moyens de production, une maintenance insuffisante, l'obsolescence du matériel et de l'équipement et la formation insuffisante du personnel.

123. Des études ont été réalisées dans la sous-région avec l'aide de la CEA, de l'ONUDI, du Secrétariat du Commonwealth et avec les conseils techniques de ZISCO (Zimbabwe). Sur la base de ces recommandations, 6 usines sidérurgiques ont fait l'objet d'une remise en état partielle et certaines insuffisances techniques ont été corrigées ce qui a permis d'accroître l'utilisation de la capacité et de la productivité.

124. Par ailleurs, la création d'un Centre de technologie métallurgique au Zimbabwe serait extrêmement utile pour l'industrie. Ce centre fournira une gamme étendue de services allant de la recherche-développement et à la formation.

Recommandations

125. - La correction des insuffisances techniques révélées par les études devrait être terminée dans les 5 autres usines sidérurgiques examinées;
- Le développement des liens d'amont et d'aval devrait être encouragé dans l'industrie sidérurgique;
- En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le programme en cours financé par l'ONUDI, COMSEC et Commonwealth britannique (APD) devrait permettre d'accroître les activités de formation notamment dans le domaine de l'entretien technique et également dans d'autres domaines;
- Les études techniques nécessaires pour permettre la construction dans un proche avenir de l'usine de fer spongieux recommandé par l'étude devraient être menées à bien, compte tenu de l'évolution de la consommation;
- Des études préalables de faisabilité pour la production d'acier plat et d'acier allié qui pourraient être utilisés par les industries mécaniques dans le cadre des liens d'aval devraient être élaborées.

2.2.3 Industries mécaniques

126. L'industrie mécanique utilise les produits du secteur métallurgique et fabrique les machines et l'équipement nécessaires à la production et au

transport des matières premières ainsi qu'à l'extraction et à la transformation. En général, elle fabrique le matériel permettant de produire les pièces détachées indispensables pour l'entretien et la réparation. Dans la région, le sous-secteur de l'industrie mécanique est négligeable.

127. La production de ces industries est la suivante dans la sous-région:

- articles en métal;
- matériel de transport;
- machines non-électriques;
- machines électriques.

128. Compte tenu de l'évaluation des besoins de la sous-région, il conviendrait de créer les industries prioritaires ci-après:

- machines outils;
- machines et matériel agricoles, tracteurs;
- camions et matériel de transport peu coûteux;
- pièces détachées.

129. Les études de faisabilité établies à l'intention de la CEA concernaient ces quatre domaines essentielles où certaines activités ont été réalisées et certaines décisions prises:

- Réhabilitation de l'entreprise Luangwa Industries Ltd. en Zambie afin de lancer la fabrication de pièces d'automobile;
- L'entreprise INDECO a pris la décision de réaliser un projet de filtres pour automobiles;
- L'entreprise Akaki Spare Parts and Hand Tools Factory (ASPF) d'Addis Abéba (Ethiopie) et l'entreprise Tanzania Engineering and Design Manufacturing Organization (TEMDO) d'Arusha (Tanzanie) ont réalisé, avec un financement du PNUD, un projet promotionnel de fabrication de pièces détachées à l'intention des industries suivantes: textiles, ciment, sucre, sidérurgie et fabrication d'articles en métaux;
- Remise en état de la Société UGMA Engineering Corporation de Lugazi (Ouganda), avec un financement de la Banque de la ZEP en vue de la production de pièces détachées et d'éléments pour l'Ouganda et les pays voisins.

Recommandations

130. - Créer dans tous les Etats membres de la sous-région des comités nationaux de coordination dont la principale fonction sera de promouvoir les industries mécaniques;
- Entreprendre une analyse approfondie de la situation du sous-secteur de l'industrie mécanique et évaluer son potentiel et ses problèmes en vue de déterminer l'axe à suivre pour son développement.

2.2.4 Industries chimiques

131. L'industrie chimique est très diversifiée. Ses activités concernent soit la production d'éléments actifs soit la préparation par mélange de produits composés directement utilisables. Il s'agit d'engrais, de pesticides, de produits pharmaceutiques et de produits chimiques de base. Les priorités de la région concernent la production d'engrais et de produits pharmaceutiques.

Engrais

132. Une étude réalisée en 1985 en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth, l'ONUDI et la CEA a révélé que la sous-région était riche en matières premières nécessaires à la fabrication de trois types d'engrais: gaz naturel, phosphorite, potasse et saumure.

133. L'étude a également montré qu'il y avait un certain nombre d'usines d'engrais dans la sous-région et que l'offre n'arrivait pas à satisfaire la demande dans les trois types d'engrais, même dans les pays producteurs. En fait, la capacité installée totale est de l'ordre de 1.520.000 tonnes par an alors que la demande totale sera de l'ordre de 2.500.000 tonnes à la fin du siècle.

134. Il a été décidé de réaliser les cinq projets ci-après, compte tenu de la stratégie du sous-secteur qui favorise la spécialisation et la complémentarité entre les Etats, afin d'assurer l'autosuffisance en ce qui concerne les engrais:

- superphosphate triple en Ouganda;
- superphosphate simple au Burundi;
- engrais azotés au Ruanda;
- engrais urée/ammoniaque en Tanzanie;
- engrais potassés en Ethiopie.

Produits pharmaceutiques

135. La plupart des Etats membres fabriquent des produits pharmaceutiques mais ne produisent pas d'ingrédients actifs. En fait, ils utilisent des produits intermédiaires importés pour fabriquer les produits sur place. La plupart des médicaments recommandés par l'OMS et les médicaments vendus au comptant sont composés sur place se qui tend à créer certains double-emplois.

136. Le système d'enregistrement des médicaments freine le commerce des produits pharmaceutiques dans la sous-région. Un médicament fabriqué dans un Etat de la sous-région ne doit pas être enregistré à nouveau dans le pays importateur s'il a été déjà enregistré et approuvé dans le pays producteur conformément aux spécifications de l'OMS et aux normes de qualité et de bonne pratique en matière de fabrication.

C H A P I T R E V

STRATEGIES PROPOSEES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

I. SUBDIVISION EN PHASES SUCCESSIVES

137. La stratégie proposée pour la réalisation du programme suit l'orientation énoncée au chapitre précédent. Comme il est indiqué au paragraphe 79, elle s'articule sur trois phases successives:

- Phase 1, de 1993 à 1995, appelée phase d'urgence;
- Phase 2, de 1996 à 1999, appelée phase de consolidation;
- Phase 3, de 1999 à 2002, appelée phase d'expansion.

138. Les deux premières phases ont essentiellement pour but de restructurer le secteur industriel sous-régional au moyen d'un programme de réforme économique et institutionnelle ainsi que de la remise en état des entreprises existantes.

139. Bien que chaque phase concerne des activités essentielles pour la réalisation d'objectifs précis, les activités entre ces phases se chevaucheront dans la pratique. Il y aura un système d'enchaînement où chaque phase qui suit la précédente conditionne la suivante.

140. La phase d'urgence comportera trois éléments:

Un élément d'appui visant à:

- coordonner et harmoniser les politiques et les réglementations;
- mettre en place des institutions;
- mettre en valeur les ressources humaines.

Un élément de consolidation, comportant:

- la réalisation de projets de réhabilitation déjà examinés comme les usines sidérurgiques de Maurice, du Mozambique et de Tanzanie;
- l'étude des projets de la phase de consolidation déjà examinés;

Un élément d'extension concernant:

- l'étude des secteurs prioritaires non encore explorés.

141. Les divers éléments des phases deux et trois découleront en partie de ceux qui figurent à la phase un, mais d'autres activités viendront s'y ajouter.

142. Le tableau 5 ci-après décrit ce plan plus en détail:

Tableau 5

<u>Phases</u>	<u>Eléments</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Domaine/Résultats</u>
1. Urgence	11. Appui	111. Coordination et harmonisation des politiques et des négociations	<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité - Douanes - Banques - Législation commerciale - Main d'oeuvre - Investissements - Transports/Communications
		112. Mise en place d'institutions	1121. Renforcement des organisations intergouvernementales (OIG) 1122. Mise en place de centres d'information industrielle et technologique 1123. Création d'un centre sous-régional des normes et du contrôle de la qualité 1124. Organisation de la profession
		113. Mise en valeur des ressources humaines	1131. Promotion des services de consultations industrielles 1132. Evaluation des besoins en matière de formation à l'industrie 1133. Inventaire des ressources et du potentiel du centre de formation à l'industrie: personnel, matériel et domaines de coopération 1134. Elaboration et réalisation d'un programme de formation/spécialisation
	12. Consolidation	121. Exécution de projets de réhabilitation/restructuration/modernisation déjà examinés	1211. Promotion de projets
		122. Etude de nouvelles entreprises ayant besoin d'une consolidation	1212. Réalisation et exploitation
	13. Extension	131. Etude de sous-secteurs prioritaires non encore explorés	
2. Consolidation	21. Appui	211. Poursuite des objectifs non atteints 111, 112 et 113	
		212. Objectifs nouveaux déterminés au cours de la phase 1	
		22. Renforcement	221. Exécution de projets examinés au cours de la phase 1, 122 222. Etude de nouveaux projets de réhabilitation/restructuration/modernisation
	23. Extension	231. Etude de projets examinés à la rubrique 131	
3. Expansion	31. Appui	311. Poursuite de projets non déterminés au cours de la phase 2	
		312. Nouveaux objectifs déterminés dans le cadre de la phase 2	
	32. Renforcement		
	33. Extension		

143. Il ressort d'un examen du programme que trois projets moteurs sont en cours d'élaboration et ont encore besoin d'une assistance en vue de la remise en état et de l'appui institutionnel. Trente-trois autres projets moteurs sont en cours de réalisation, mais ne sont pas encore terminés et les tous autres en sont au stage de la conception. Donc, pour l'ensemble de ces projets, les efforts déployés et l'appui apporté pour leur réalisation n'ont pas été suffisants, en dépit de certaines activités réalisées, pour surmonter les principaux obstacles et permettre à ces projets de devenir opérationnels.

144. Les obstacles qui handicapent le secteur industriel et son développement sont dus essentiellement à un environnement négatif, en particulier sur le plan des institutions et des réglementations. Ce constat est également la principale justification pour la division du plan de réalisation stratégique en trois phases successives où les investissements productifs croîtraient de manière exponentielle une fois que les activités visant à améliorer l'environnement socio-économique (sur le plan de l'organisation et des activités de soutien) donneront des résultats et permettront d'accroître l'efficacité. On peut voir sur la graphique de la page 28 comment les investissements augmenteront une fois que l'environnement aura été amélioré.

II. PLAN DE REALISATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

2.1 Conditions pour la mise en oeuvre du programme

145. Pour avoir une chance de succès, il faut réaliser le programme de la deuxième Décennie en tenant compte, non seulement des faiblesses et des obstacles apparus lors de la réalisation du programme de la première Décennie, mais également des nécessités résultant de la crise et des politiques d'ajustement structurel.

146. Les principaux obstacles à la réalisation du programme de la première Décennie sont liés à une mauvaise méthode de sélection et de conception des projets, à une pénurie de ressources techniques et financières, à l'inexpérience des agents d'exécution, à une mauvaise coordination et à l'absence de suivi effectif et d'engagement de la part du secteur privé ainsi qu'à des problèmes structurels. La plupart de ces obstacles devraient cependant disparaître car:

- la plupart des pays appliquent maintenant un programme d'ajustement structurel, s'ils ne l'ont pas déjà fait;
- un ensemble des critères a été arrêté et appliqué pour le choix des projets. Tous les projets ont été classés conformément au niveau de réalisation;
- les institutions sous-régionales - ZEP, SADC et COI, ainsi que les divers pays se sont renforcés;
- les projets ont été approuvés par les institutions sous-régionales.

147. Il ressort d'un examen du programme et en particulier de la liste des projets qu'un choix plus rigoureux a été effectué lorsque les nouveaux critères ont été appliqués. Les projets qui ne satisfaisaient pas aux conditions exigées n'ont pas été retenus. C'est ainsi que sur une liste de 164 projets contenant 49 projets moteurs et 115 projets d'appui, le nouveau programme de 1991 ne comprenait plus que 88 projets, soit 34 projets moteurs et 54 projets d'appui répartis en deux niveaux de priorité. Au niveau de priorité A, 43 projets ont été retenus (13 projets moteurs et 30 projets d'appui) et au niveau de la priorité B, 45 projets ont été retenus (21 projets

moteurs et 24 projets d'appui). Il convient cependant de noter que certains projets classés dans la catégorie de priorité A en sont encore au stade de la conception comme, par exemple, l'usine intégrée de chlore-alkali et de PVC au Zimbabwe ainsi que le projet Mbagala de verre à vitre en Tanzanie. Bien que ces projets aient un caractère sous-régional et qu'ils aient été arrêtés dès 1986, il se peut qu'il soit difficile de les réaliser au cours de la deuxième Décennie car les études nécessaires n'ont pas encore été faites. Tous les projets ont cependant été retenus.

148. Les institutions sous-régionales ont très peu participé à la réalisation du programme de la première Décennie. Elles ont été invitées aux réunions de suivi mais comme elles s'intéressaient plus à l'évaluation de l'état d'avancement des projets qui leur tenaient à cœur ou comme leur souci premier était d'ajouter de nouveaux projets à leur liste, leur présence ne s'est guère fait sentir. Si on tenait compte du fait que ces institutions travaillent essentiellement sur la base du mandat qu'elles reçoivent de leurs organes directeurs (conseil des ministres, comités ministériels), il est important que les responsabilités qui leur seront assignées pour la deuxième Décennie soient approuvées par lesdits organes, y compris les budgets nécessaires.

149. Les banques de développement régionales et sous-régionales (BAD, Banque de la ZEP) doivent s'engager davantage dans le processus de développement industriel en y affectant davantage de ressources. Il convient de préciser à ce sujet que seul le promoteur (le pays qui joue le rôle principal dans le projet) dûment mandaté par les autres partenaires, aura accès aux fonds, même pour les études. Il faut donc que ces promoteurs soient très rapidement mandatés par leurs partenaires afin de pouvoir présenter le plus rapidement possible la demande de financement qui permettra de faire démarrer les études de préinvestissement, voire de les réaliser complètement.

150. Parmi les questions qui découlent de la crise actuelle et du programme d'ajustement structurel, il est particulièrement important de reconnaître le rôle croissant joué par le secteur privé dans l'industrialisation, la diminution de l'apport de ressources financières traditionnelles aux projets et l'amélioration de la définition des rôles des principaux acteurs engagés dans la réalisation du programme sous-régional. Le secteur privé n'acceptera de s'engager sérieusement que si ses intérêts sont garantis. La pénurie de ressources financières traditionnelles ne sera compensée que si les ressources existantes sont mieux utilisées et si l'on cherche de nouvelles sources de financement.

151. En général, il convient de déterminer les principaux acteurs de la réalisation du programme, leur rôle respectif et les modalités de réalisation, de suivi et d'évaluation.

2.2 Rôle des principaux acteurs de la réalisation du programme

152. La réalisation du programme de la deuxième Décennie ne devrait pas nécessairement être la responsabilité des Gouvernements, contrairement à ce qui s'est passé pour la première Décennie. Elle devrait être le fruit du travail de toutes les parties intéressées par l'industrialisation et en particulier des services d'appui, à savoir:

- les Etats et leurs structures;
- les institutions de coopération sous-régionales comme la ZEP, la SADC et la COI;

- le secteur privé: investisseurs, associations, chambres professionnelles et groupes d'intérêt;
- le système bancaire: banques locales, banques de développement sous-régionales comme la Banque de la ZEP, les banques régionales comme la BAD et le FDA, les institutions bilatérales et multilatérales, le FED, la Banque mondiale, etc;
- l'Organisation de l'unité africaine (OUA);
- le système des Nations Unies et ses institutions spécialisées;
- les investisseurs étrangers et leurs associations;
- le système d'enseignement: universités, écoles techniques, écoles techniques et professionnelles;
- les centres de recherche-développement.

153. Chacun de ces acteurs doit être associé à la réalisation du programme en fonction de ses compétences. Notre étude ne va cependant porter que sur les acteurs ci-après: les Etats, les OIG, le secteur privé et l'ONUDI.

2.2.1 Rôle des Etats

154. Au cours de la deuxième Décennie, le plus difficile sera de redéfinir le rôle de l'Etat dans le processus d'industrialisation plutôt que de lui demander de se retirer, car tant que le secteur privé ne pourra pas jouer le rôle moteur dans la réalisation des projets et l'exploitation des entreprises, il incombe sans doute encore à l'Etat d'assumer temporairement ce rôle tout en créant les conditions nécessaires à l'éclosion d'une classe dynamique et compétente d'entrepreneurs.

155. L'objectif est de transformer les relations de l'Etat avec les entreprises, de minimiser l'intervention du secteur public dans certains domaines et de l'orienter sur d'autres domaines tels que le maintien de conditions générales propices à la concurrence et le maintien de certains services nécessaires aux entreprises. Les efforts de l'Etat devraient être axés sur les points suivants:

- définition des objectifs socio-économiques globaux et des politiques macro-économiques visant à réduire les déséquilibres provoqués par les programmes d'ajustement structurel;
- réalisation du programme d'appui au secteur privé ou d'activités précises nécessaires au bon fonctionnement des entreprises: législation et réglementation, formation professionnelle, infrastructure;
- modernisation et l'adaptation de l'administration, notamment de l'administration douanière, des institutions fiscales et financières, dans un climat nouveau de dialogue et de coopération et non plus de centralisation;
- renforcement des industries les plus efficaces;
- ouverture d'un dialogue permanent et ouvert avec les responsables pour l'établissement en commun des objectifs, la répartition des tâches et le suivi.

2.2.2 Rôle des OIG (ZEP, SADC et COI)

156. Dans cette période de crise et d'ajustements, il faut s'efforcer de permettre à ces organisations de contribuer aux efforts de redressement des divers pays en incitant les acteurs économiques à profiter au maximum du dialogue et de l'intégration sous-régionale, notamment grâce aux moyens suivants:

- la coordination et l'harmonisation des politiques et réglementations afin de faciliter les mouvements des facteurs de production et des produits;
- le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données et d'informations commerciales, industrielles et techniques sur la sous-région et les États membres;
- la promotion de l'utilisation du centre d'échange et des autres services de la Banque de la ZEP;
- l'élaboration de stratégies et de politiques visant à la stabilisation et à la restructuration de l'économie en vue d'atteindre l'objectif de croissance autonome dans la sous-région;
- la recherche des possibilités industrielles et l'appui à l'élaboration et à la réalisation des projets correspondants;
- l'organisation de réunions et de dialogues sous-sectoriels;
- l'organisation de foires industrielles.

2.2.3 Rôle du secteur privé

157. En général, le secteur privé local a joué un rôle modeste autant du fait de sa faiblesse intrinsèque (manque de compétence, faiblesse des fonds disponibles) que du fait d'un environnement économique institutionnel inadéquat. La restructuration en cours devrait cependant améliorer l'environnement et encourager le secteur public à assumer un rôle directeur dans le développement industriel. Le secteur public devrait s'acquitter notamment des responsabilités ci-après:

- acquérir rapidement les compétences techniques nécessaires en matière de gestion et de commercialisation;
- améliorer le niveau d'efficacité en vue de rendre le secteur industriel plus productif et plus concurrentiel;
- procéder à l'examen et à l'étude des projets, au montage financier, à la création et à la gestion des entreprises;
- rassembler et distribuer des informations commerciales et industrielles et des informations sur les possibilités offertes;
- organiser et regrouper des entreprises et des co-entreprises;
- acheter des entreprises dont la privatisation a été approuvée;
- organiser les spécialistes en associations et en groupes d'intérêt;

- participer activement aux dialogues et aux réunions de coordination avec l'Etat.

2.2.4 Rôle de l'ONUDI et des autres organisations internationales

158. Les organisations internationales et l'ONUDI en particulier sont priées d'apporter une assistance technique dans les domaines ci-après:

- Mise à jour régulière du programme sous-régional de promotion industrielle;
- Réalisation d'études préalables d'investissements, y compris de profils d'investissements pour les projets choisis et fourniture d'informations sur les marchés potentiels, la dimension des entreprises, les matières premières, les services de distribution, la technologie, les investissements nécessaires, la main-d'oeuvre et la formation, les coûts vraisemblables de production et la rentabilité finale du projet ou du programme;
- Identification de domaines et de modes de coopération entre les Etats ainsi qu'entre les producteurs et les services de recherche-développement dans le cadre de la réalisation du programme de la Décennie;
- Mise sur pied et renforcement de comités sous-régionaux de coordination chargés d'examiner la mise à jour du programme sous-régional et de suivre sa réalisation;
- La formation de spécialistes locaux dans les domaines suivants: planification stratégique, services de consultations industriels, élaboration de projets, achat de fournitures, appui à des entrepreneurs et producteurs locaux et création d'associations liées à des projets moteurs;
- Organisation de consultations, de négociations et de réunions techniques concernant la promotion des investissements dans des sous-secteurs précis. Il serait souhaitable d'organiser des consultations et des négociations entre les principaux acteurs;
- Appui aux Etats membres et aux organisations sous-régionales pour la mobilisation d'une assistance technique et d'investissements pour les projets industriels, étant bien entendu que la responsabilité principale des contacts avec les institutions financières et les fonds d'investissements incombe aux Etats membres;
- Mesures pour faciliter le dialogue avec le secteur public. L'ONUDI jouera le rôle de catalyseur et de médiateur et participera à la promotion du secteur privé.

III. MODALITES DE LA MISE EN OEUVRE

159. Une fois définis les acteurs principaux et leurs rôles respectifs, il faut arrêter les modalités de la mise en oeuvre du programme. Il s'agit notamment de la recherche et de la formulation des projets, de leur exécution et de leur financement.

3.1 Modalités de recherche et de formulation de projets

160. Si tous les acteurs ont participé à la recherche des projets et programmes, il est souhaitable de créer, au niveau de la sous-région, un comité de coordination et de promotion industrielle pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe, en vue de coordonner la formulation et la réalisation de tous les programmes industriels sous-régionaux et de présenter des rapports périodiques aux organes de décision. Ce comité, dont devraient faire partie, lorsque cela est nécessaire, tous les partenaires de la sous-région, comprendra des représentants de Gouvernement, des entreprises publiques, des banques sous-régionales et des principaux sous-secteurs tels que l'énergie et le transport. Le secrétariat de ce comité pourrait être assurée par la ZEP.

161. Les comités de coordination seront aidés par des comités sous-sectoriels spécialisés dans la gestion stratégique comme des comités sur l'alimentation animale, sur l'huile alimentaire, des comités sur la minoterie, sur le matériel de transports, sur les machines électriques, sur les produits pharmaceutiques, etc. Ces comités de gestion stratégique participeront à la conception, aux études, à l'exécution et au suivi de toutes les activités relatives à ce sous-secteur.

162. Ces responsabilités seront par la suite assumées par le centre du développement industriel qui sera établi conformément aux dispositions du Traité établissant le marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe. Ce centre aura pour objectif:

- de promouvoir la coopération entre les Etats membres en vue du développement industriel;
- d'aider les Etats membres à mettre en place ou à renforcer les institutions nationales de développement industriel;
- d'aider aux activités de formation et de perfectionnement de diverses catégories de spécialistes industriels notamment pour la gestion et la commercialisation;
- d'organiser et de faire fonctionner une banque de données pour les informations industrielles;
- d'aider à l'élaboration de normes communes et de critères de contrôle de la qualité conformes aux dispositions du Traité;
- de coopérer avec les institutions nationales de développement industriel des Etats membres et avec les institutions régionales africaines s'occupant du développement industriel.

163. Dans l'exécution des objectifs ci-dessus, le centre devra:

- effectuer des études industrielles, rechercher des projets et procéder à des études préalables de faisabilité;
- fournir des services consultatifs en vue du développement industriel en particulier pour la création d'entreprises multinationales;
- travailler en étroite collaboration avec les centres de promotion, des échanges industriels et des investissements des Etats membres et échanger des informations avec eux.

3.2 Modalités d'exécution

164. Une fois que le projet est arrêté et qu'on en est arrivé au stade de l'étude de faisabilité, la première mesure devrait consister à rechercher les promoteurs potentiels qui pourraient prendre l'engagement de concrétiser le projet. Une campagne active de promotion du projet doit être menée par les organisations et les banques sous-régionales afin de réunir les futurs actionnaires qui devront arrêter les principales caractéristiques du projet ainsi que le profil de la future société: type, capital actions, exemptions et privilèges demandés au pays hôte.

165. Cette assemblée doit mettre en place un groupe du projet composé d'opérateurs, si possible, un représentant du secrétariat de la ZEP et un représentant du pays hôte. Ce groupe du projet qui aura une structure légère s'acquittera de toutes les activités telles que l'élaboration des statuts, la réalisation des études et le choix du site jusqu'à la convocation de l'assemblée constituante de la société.

3.3 Modalités de financement

166. La deuxième Décennie début à un moment particulièrement difficile pour les économies sous-régionales de l'Afrique: augmentation de la dette, déficit budgétaire et déficit de la balance des paiements, sous-utilisation des capacités, chute des revenus des ménages, pénurie des capitaux étrangers, pour ne mentionner que quelques uns des problèmes. Le financement vient essentiellement de prêts ou de dons des institutions de financement bilatérales, de prêts de la Banque mondiale, d'une assistance du FMI et de prêts commerciaux coûteux. Cette situation exige une plus grande rigueur dans la gestion des ressources financières de la sous-région afin d'éviter les gaspillages, de mieux utiliser les ressources existantes et surtout de créer des conditions plus intéressantes pour le capital étranger.

167. On peut classer comme suit l'ensemble des besoins financiers de la deuxième Décennie:

1. Dépenses de fonctionnement pour les réunions des comités de coordination et du group chargé de la Décennie;
2. Dépenses pour les études et l'assistance technique;
3. Fonds pour la réhabilitation des entreprises existantes;
4. Fonds d'investissements pour la création d'entreprises nouvelles;
5. Renforcement de l'infrastructure existante;
6. Fonds d'investissements pour des infrastructures nouvelles;
7. Fonds pour l'amélioration de l'infrastructure institutionnelle.

168. Les domaines traditionnels de l'intervention des divers acteurs laissent supposer que les sources de financement se répartiront comme suit:

- | | |
|----------------|---|
| Catégorie 1: | Etats et institutions sous-régionales de coopération qui sont invitées à mettre en place un mécanisme de financement indépendant du trésor publique national; |
| Catégorie 2-4: | Secteur privé, Etats, assistance bilatérale et multilatérale, banques; |
| Catégorie 5-6: | Assistance bilatérale et multilatérale, BAD, FAD, FED, Banque mondiale; |
| Catégorie 7: | Etats, secteur privé et aide étrangère. |

169. Il faudra chercher par tous les moyens à mobiliser aussi bien des ressources locales que des ressources étrangères. Les dépenses relatives à l'exécution du programme de la Décennie devraient être incluses dans les budgets des Etats et des organisations intergouvernementales (OIG). Les investissements privés dans le secteur industriel doivent être encouragés de façon à rendre ce secteur intéressant par rapport à d'autres secteurs en particulier le commerce. Il convient de développer l'intermédiation financière et d'autres formes de mobilisation de l'épargne. Le transfert net de capital étranger, si nécessaire pour le succès du programme, ne se produira pas si l'environnement économique, institutionnel et réglementaire de l'Afrique n'est pas sérieusement mis en ordre.

IV. COORDINATION

170. Une étroite coordination est nécessaire à trois niveaux: entre les programmes nationaux et sub-nationaux, entre les programmes sous-régionaux et régionaux et au niveau international.

4.1 Coordination entre les programmes nationaux et les programmes sous-régionaux

171. En plus des réunions périodiques des organes des organisations sous-régionales, il faut établir une étroite coopération entre les responsables de la Décennie au niveau national et au niveau sous-régional. Une fois que les programmes sous-régionaux de la Décennie ont été approuvés par les responsables, il faut encore qu'ils deviennent opérationnels et qu'ils soient intégrés dans les plans nationaux de développement.

4.2 Coordination entre les organisations intergouvernementales

172. Etant donné que la ZEP inclue tous les Etats de la région de la SADC et de la COI à l'exception de la Réunion, une meilleure coordination et même dans certains cas une répartition des tâches, est nécessaire entre les trois organisations.

173. La ZEP, couvrant un plus grand territoire devrait avoir la charge de l'élaboration des plans et programmes ainsi que de la planification territoriale. La SADC et la COI devraient être actifs sur leur territoire respectif jusqu'à la complète intégration économique de la sous-région. Dans ce contexte et afin de réaliser le programme de la Décennie, le comité de coordination proposé devrait être au niveau de la ZEP tout en comprenant des représentants non-gouvernementaux de la SADC et de la COI.

4.3 Coordination et suivi au niveau international

174. Comme pendant la première Décennie, les secrétariat de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI devraient être chargés de la coordination et du suivi au niveau international, organiser des réunions fréquentes et diffuser des rapport d'exécution et des rapports intérimaires. Une évaluation obligatoire à la fin de chaque phase, par exemple au cours de la troisième et de la sixième année, permettrait de faire les ajustements nécessaires pour la phase suivante avant la fin du programme et d'améliorer ainsi les chances de succès de la DDIA.

C H A P I T R E V I

DESCRIPTION DE LA PHASE D'URGENCE

175. Comme il a été précisé à la section I du chapitre V ainsi qu'au tableau 5, la phase d'urgence contient trois éléments, chacun visant des objectifs précis et concrets. L'élément appui concerne les objectifs ci-après:

- Coordination et harmonisation des politiques et des réglementations;
- Mise en place d'institutions;
- Mise en valeur des ressources humaines.

Elément 1 (appui)

- Objectif 1: Coordination et harmonisation des politiques et des réglementations

Produit: Dans certains domaines, les politiques économiques sont trop divergentes, notamment en ce qui concerne la fiscalité, les taux de change, le coût des facteurs, etc. Ces problèmes doivent être abordés, en dépit de leur caractère délicat, afin de déterminer les domaines où il est possible de procéder à une harmonisation.

Activité: Faire la synthèse des réformes en cours dans les Etats membres de la ZEP, de la SADC et de la COI. La situation sera analysée et des propositions seront faites en vue d'assurer la coordination et l'harmonisation dans les domaines suivants:

- fiscalité
- douanes
- banques
- législation commerciale
- main d'oeuvre
- investissement
- transports et communications.

- Objectif 2: Mise en place d'institutions

Les institutions qu'il est proposé de créer ici sont des organisations intergouvernementales (OIG) s'occupant d'information industrielle, de normes et d'organisation des professions.

Produit: Renforcement des OIG existantes (ZEP, SADC, COI) grâce à la réalisation de programmes de coopération et d'intégration en Afrique de l'est et en Afrique australe.

Activité 1: Diagnostic des OIG. Les résultats en ce qui concerne les présents objectifs, en particulier pour ceux qui sont liés à l'industrialisation de la sous-région, seront évalués. Les points faibles seront déterminés et des solutions seront proposées.

Produit: Création d'un centre sous-régional d'information industrielle et technologique afin de pallier à l'absence d'informations régulières et à jour sur les entreprises.

Activité 1: Evaluation des besoins en information. L'étude sur ce secteur portera sur le Gouvernement, le secteur privé, les associations et les chambres d'industrie, les banques, les universités, afin d'évaluer leurs besoins en matière d'information et les coûts éventuels.

Activité 2: Etude relative à la création d'un centre sous-régional doté de réseaux nationaux.

Produit: Mise en place d'un centre sous-régional pour les normes et le contrôle de la qualité.

Activité 1: Evaluation des besoins en ce qui concerne les normes et le contrôle de la qualité. Cette évaluation sera fondée sur une étude des produits dont la commercialisation est relativement plus active ou pourrait éventuellement devenir plus active dans la sous-région et à l'exportation afin de faciliter les échanges commerciaux et technologiques et d'établir des normes de qualité suffisamment exigeantes pour encourager les producteurs à se rapprocher des normes exigées pour le commerce international.

Activité 2: Entreprendre des études relatives à la création du centre sous-régional doté d'antennes nationales.

Produit: Organisation des professions

Activité 1: Inventaire des professions plus représentatives, analyse de leur organisation.

Activité 2: Propositions en vue du renforcement des institutions existantes et création de nouvelles institutions.

Objectif de la mise en valeur des ressources humaines

Produit: Développement des services de consultation industriels.

Activité 1: Repertorier les entreprises de consultants et d'experts existantes et évaluer leurs besoins en matière de formation, de spécialisation et de matériel.

Activité 2: Organisation de séminaires de formation/spécialisation et mise à disposition d'installations ou de matériel.

La question des réformes économiques et le problème plus délicat de l'accès aux devises incitent les entreprises locales à rechercher davantage des contrats de sous-traitance au niveau local ou sous-régional. Outre les activités mentionnées ci-dessus, il faudrait donc développer la capacité des services de consultants et diffuser des informations sur les possibilités existant dans ce domaine ou dans d'autres domaines. Cette activité pourrait également avoir l'avantage d'attirer des investissements étrangers.

Produit: Planification de la main-d'oeuvre industrielle

Activité 1: Evaluation des besoins en main-d'oeuvre industrielle

Activité 2: Inventaire des ressources existantes et des possibilités en matière de formation

Activité 3: Elaboration de programmes de formation/spécialisation de la main-d'oeuvre et de programmes d'ajustement.

Elément 2 (Consolidation)

Objectif: Réalisation des projets de réhabilitation/restructuration/modernisation ayant déjà faits l'objet d'études

Il s'agit ici de renforcer, au niveau sous-régional, les relations entre les unités existantes (par exemple, aider à mettre en place un système industriel sous-régional permettant d'améliorer la compétitivité des industries nationales). Le faible taux d'utilisation de la capacité installée (publique ou privée) montre indiscutablement que l'intégration industrielle par une remise en état et une remise en action des unités existantes est une nécessité absolue.

Produit: Promotion d'investissements pour les projets

Activité 1: Elaboration de profils de projets industriels et large diffusion de ceux-ci aux opérateurs, aux services de promotion, aux banques et aux investisseurs étrangers.

Activité 2: Missions dans tous les Etats membres de la sous-région pour faire connaître ces projets aux chambres de commerce, aux opérateurs et aux banques.

Activité 3: Convocation d'une assemblée des investisseurs potentiels afin d'arrêter des caractéristiques essentielles des projets et les mesures à prendre avant l'assemblée constituante.

Activité 4: Assemblée constituante de la société.

Activité 5: Réalisation du projet.

Activité 6: Recherche de nouveaux projets de consolidation.

Elément 3 (Expansion)

Produit: Etude de sous-secteurs prioritaires non encore explorés soit parce qu'ils représentent des apports importants pour d'autres sous-secteurs, soit parce qu'il s'agit de sous-secteurs où les déficiences de la production sont les plus durement ressenties.

La phase 2 (consolidation) et la phase 3 (expansion) ne sont pas décrites dans le présent document car il n'est pas encore possible de les analyser. Leur teneur dépendra essentiellement des résultats de la phase 1 (urgence) dont l'objectif est de mettre en place et de renforcer la base d'une coopération industrielle harmonieuse dans la sous-région. Les résultats de la phase 1 détermineront le volume des investissements industriels que la sous-région pourra réunir au cours des phases successives.

A N N E X E S

1. Etats membres de la ZEP, de la SADC et de la COI
2. Liste de projets figurant dans les documents suivants:
CAMI.10/6/Vol.2
ICE/1991/6/Vol.2
Annexe 2

Projets prioritaires (A)
Projets optionnels (B)
3. Références

ANNEXE 1

ETATS MEMBRES DE LA ZEP, DE LA SADC ET DE LA COI

Etats membres de la ZEP

1. Angola
2. Botswana
3. Burundi
4. Comores
5. Djibouti
6. Erythrée
7. Ethiopie
8. Kenya
9. Lesotho
10. Madagascar
11. Malawi
12. Maurice
13. Mozambique
14. Namibie
15. Ouganda
16. Ruanda
17. Seychelles
18. Somalie
19. Soudan
20. Swaziland
21. Tanzanie
22. Zambie
23. Zimbabwe

Etats membres de la SADC

1. Angola
2. Botswana
3. Lesotho
4. Malawi
5. Mozambique
6. Namibie
7. Swaziland
8. Tanzanie
9. Zambie
10. Zimbabwe

Etats membres de la COI

1. Comores
2. France (département français d'outremer de la Réunion)
3. Madagascar
4. Maurice
5. Seychelles

LISTE DES PROJETS POUR LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST
ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE

<u>No.</u>	<u>Projets Prioritaires</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
1.	Fabrication de moteurs diesel pour les tracteurs, les camions et les autobus	Zimbabwe	1983	B	Mécanique
2.	Fabrication de moteurs électriques	Zambie	1983	B	Mécanique
3.	Fabrication de transformateurs électriques	Zambie	1983	B	Mécanique
4.	Usine d'engrais phosphatés	Ouganda	1983	B	Chimique
5.	Production de soude caustique	Kenya/Inde	1983	B	Chimique
6.	Usine intégrée de chlor-alkali et PVC	Zimbabwe	1988	C	Chimique
7.	Projet de production de verre à vitre de Hbagala	Tanzanie	1988	C	Chimique
8.	Usine de mélange et d'emballage de ciment (et extension de la ligne ferroviaire existante)	Lesotho	1988	B	Matériaux de construction
9.	Production d'huile de consommation	Lesotho	1988	B	Agricole
10.	Expansion de la production existante de pompes pour l'irrigation et la fourniture d'eau en milieu rural	Swaziland/ Zimbabwe	1991	B	Mécanique
11.	Assistance à l'Organisation régionale africaine pour la normalisation (ARSO) et l'Institut africain pour la formation et la recherche en techniques supérieures (AIHTTR)	ARSO/AIHTTR/ CEA/OUA/ONUDI	1983	C	Création des institutions
12.	Inventaire des moyens de formation de la sous-région	SADC	1983	C	Appui direct

<u>No.</u>	<u>Projets Prioritaires</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
13.	Formation du personnel technique et de gestion	SADC	1983	C	Formation directe
14.	Mise en valeur de l'entrepreneuriat local (Annuaire des profils de petits projets industriels)	CEA/OAU/ONUDI	1983	C	Appui direct
15.	Transformation de "Kenya Textile Training Institute (KTTI)" en un centre de formation sous-régional	Kenya	1988	C	Création des institutions
16.	Institut Tanzanien de la Technologie du Cuir	Tanzanie	1988	C	Création des institutions
17.	Stabilisation de l'Institut des techniques du ciment	Tanzanie	1988	C	Création des institutions
18.	Création d'un Centre pilote et d'un Centre industriel de démonstration pratique à TEMDO	Tanzanie	1988	C	Pilote
19.	Programme pour la normalisation, le contrôle de la qualité et la métrologie dans les pays de la COI	COI			Création des institutions
20.	Expansion d'un Centre de formation et de recherche en ressources marines	Sous-région COI		C	Création des institutions
21.	Création d'un Institut pour le traitement du cuir et la fabrication des produits en cuir (LLPI)	ZEP/Ethiopie		C	Agro
22.	Réhabilitation et rationalisation des usines de ciment (deuxième phase)	ZEP		C	Matériaux de construction
23.	Initiation à un réseau de démonstration de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur (CAO/FAO)	ZEP		B	Mécanique

<u>No.</u>	<u>Projets Prioritaires</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
24.	Reévaluation et amélioration d'une étude de faisabilité sur la création d'une usine de fabrication de produits du cuivre pour le marché de la ZEP	ZEP			Mécanique
25.	Programme de la ZEP pour la production de pièces de rechange	ZEP/Ethiopie/ Malawi/Maurice/ Somalie/Tanzanie/ Ouganda/Zambie/ Zimbabwe			Mécanique
26.	Centre pilote pour la petite industrie du traitement des eaux usées	ZEP			Environnement
27.	Mise en valeur des capacités dans l'identification, la formulation, l'estimation, le contrôle et l'évaluation d'un projet industriel	ZEP/Zimbabwe		C	Logement
28.	Centre de formation pour l'industrie sucrière	ZEP/Maurice		C	Agro
29.	Formation de formateurs dans les tests et contrôle de qualité dans le traitement des aliments	ZEP/Maurice		C	Agro
30.	Formation et développement d'un programme dans un système de gestion de la technologie de la production intégrée pour l'industrie textile	ZEP/Kenya		C	Agro
31.	Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie pétrolière	ZEP			Agro
32.	Assistance aux Etats membres de la ZEP dans la promotion des systèmes de normalisation et de contrôle de qualité	Lesotho/ Swaziland/ Ruanda			Logement
33.	Coopération sous-régionale pour la promotion de la petite et moyenne industrie	Somalie/ Djibouti/ Comores			Logement

<u>No.</u>	<u>Projets Prioritaires</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
34.	Système d'information industrielle de la ZEP	ZEP			Logement
35.	Capacité de la ZEP pour la programmation du développement industriel intégré à long terme	ZEP			Logement
36.	Promotion des projets d'investissement industriel au moyen de rencontres sur l'investissement	ZEP			
37.	Rationalisation et harmonisation des codes d'investissement	ZEP			
38.	Création d'un centre de technologie et métallurgique	ZEP			Métallurgie
39.	Rationalisation et revalorisation des usines et des laminoirs du fer et de l'acier	ZEP			Métallurgie
40.	Fabrication du matériel ferroviaire roulant, équipements et produits hydromécaniques et métalomécaniques	Mozambique		A	Appui direct
41.	Réadaptation des industries du sel	Mozambique		B	Appui direct
42.	Tannerie	Djibouti		B	Appui direct
43.	Centre d'étude de fabrication des outils mécaniques	Ethiopie		A	Création des installations

<u>No.</u>	<u>Projets d'option B</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
1.	Amélioration et diversification des produits ZISCOSTEEL	Zimbabwe	1983	B	Métallurgique
2.	La potasse d'Ethiopie	Ethiopie/ Libye	1983	B	Chimique
3.	Production d'engrais phosphatés	Burundi		C	Chimique
4.	Unité de production de verre à vitre	Madagascar	1983	B	Chimique
5.	Création d'une usine sidérurgique intégrée	Madagascar	1988	B	Métallurgique
6.	Créations de centres multinationaux pour la fabrication d'éponges de fer dans les pays de la ZEP	Mozambique/ Tanzanie/ Ouganda/Zambie	1988	B	Métallurgique
7.	Fabrication de véhicules bon marché	Ethiopie	1988	C	Mécanique
8.	Création d'une usine de raffinage et d'emballage du sel	Somalie	1988	B	Chimique
9.	Réadaptation d'une usine d'urée	Somalie	1988	B	Chimique
10.	Fabrication de noir de carbone	Kenya	1988	C	Chimique
11.	Réhabilitation de l'usine de fabrication d'oxychlorure de cuivre	Zambie	1988	B	Chimique
12.	Réhabilitation de l'usine d'oxychlorure de cuivre	Zimbabwe	1988	B	Chimique
13.	Sels de chrome pour le tannage	Zimbabwe	1988	B	Chimique
14.	Production de ciment dans les pays et les îles de l'Océan Indien	Madagascar/COI	1988	B	Construction
15.	Création d'une entreprise conjointe pour l'assemblage des bicyclettes	Swaziland/OMZ	1991	B	Mécanique

<u>No.</u>	<u>Projets d'option B</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
16.	Expansion de l'usine de produits pharmaceutiques du Lesotho	Lesotho/ZEP	1991	B	Chimique
17.	Amélioration et développement de l'industrie du ciment du Lesotho	SADC	1983	C	Création des institutions
18.	Transformation de "Ethiopian Management Institute" en un centre sous-régional	Ethiopie	1988	C	Création des institutions
19.	Transformation du "Management Training and Advisory Centre (MTAC)" en un centre sous-régional	Ouganda	1988	C	Création des institutions
20.	Création d'un Institut du ciment à l'usine de ciment de Mughher	Ethiopie	1988	C	Création des institutions
21.	Transformation du "Industrial Vocational Training Centre (IVIC) de Mogadiscio en un centre sous-régional	Somalie	1988	C	Création des institutions
22.	Production de pièces de rechange dans les pays de la ZEP	Kenya/Tanzanie Zimbabwe	1988	C	Création des institutions
23.	Usine de fabrication de couvertures du Lesotho				Agricole
24.	Industrie et vaccins du Botswana	Botswana			Agro
25.	Projet de tannerie	Botswana			Agro
26.	Pommade et bandage	Botswana			Agro
27.	Examen des matières premières en vue de la création de l'industrie des matériaux réfractaires				Bâtiment
28.	Création de centres pour l'extraction d'huiles essentielles				Chimiques

<u>No.</u>	<u>Projets d'option B</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
29.	Centre de formation métallique pour l'industrie du bâtiment				Mécanique
30.	Etude de faisabilité sur l'expansion et le développement de la production de machines-outils				Mécanique
31.	Etude de faisabilité sur la création d'une industrie automobile				
32.	Création d'un complexe pour la transformation du bois	Mozambique	B	Appui direct	
33.	Appui de la part de la Division de l'industrie et coopération industrielle de la SADC	SADC	A	Création des institutions	
34.	Normalisation et contrôle de la qualité	SADC	A	Création des institutions	
35.	Conception technique et développement de produits	SADC		Appui direct	
36.	Création d'un centre d'échange d'information	SADC		A	Création des institutions
37.	Développement des petites et moyennes industries (étude/atelier)	SADC		B	Appui direct
38.	Recherche et développement (étude)	SADC		A	Appui direct
39.	Gestion et mise en valeur des compétences directe	SADC		B	Formation
40.	Etude sur l'amélioration du climat d'investissement	SADC			Appui direct
41.	Système de mesures d'échange direct y compris les accords bilatéraux	SADC		B	Appui direct

<u>No.</u>	<u>Projets d'option B</u>	<u>Pays</u>	<u>Date</u>	<u>Statut</u>	<u>Secteur</u>
42.	Système général d'études préférentielles	SADC		A	Appui direct
43.	Annuaire du commerce	SADC		B	Appui direct
44.	Participation des entreprises de la SADC dans les projets conçus par la SADC	SADC		B	Appui direct
45.	Echange d'information et renforcement des moyens de coordination	COI		B	Création des institutions

REFERENCES

- Banque mondiale: Rapport sur le développement dans le monde, 1993.
- COI: Plan d'action pour la coopération régionale entre les îles de l'Océan indien (Commission de l'Océan indien)
- Conseil économique et social: Un Programme pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000), Développement autonome grâce à l'industrialisation, volume I-III, 1992.
- ONUDI: Programme révisé intégré de promotion industrielle pour la région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe, 1989.
- ONUDI: Programme intégré pour le secteur industriel de la sous-région de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe, 1991.
- ONUDI: Programme révisé intégré de promotion industrielle pour la sous-région d'Afrique de l'est et d'Afrique australe: Propositions concernant le programme sous-régional pour la deuxième DDIA, document d'information No.1 et 2, 1991.
- ONUDI: Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest, 1993.
- ONUDI: Rapport de la première réunion de suivi sur la mise en oeuvre du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest, 1993.
- ONUDI: Mise en oeuvre du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique du Nord, 1993.
- ONUDI: Industrie et développement dans le monde, Rapport 1992/1993.
- ONUDI: Country Briefing Notes, Eastern and Southern Africa, 1993.
- ONUDI/CEA: Rapport de la onzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, 1993.
- ONUDI/CEA: Rapport de la réunion du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique, 1993.
- ZEP: Report on "Towards an Integrated Industrial Development Programme for the PTA", 1990.
- ZEP: PTA Development Report, Review of the Progress Towards Regional Economic Integration in Eastern and Southern Africa, 1982-1992.
- ZEP: Report of the Nineteenth Meeting of the Intergovernmental Commission of Experts, 1993.
- ZEP: Traité portant création du marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe, 1993.

ZEP: Final Communiqué of the Twelfth Meeting of the Authority of the Preferential Trade Area for Eastern and Southern African States, 1993.

ZEP: COMESA. A New Vision for Growth and Development, 1993.